



LANGUE et société

N° 1 Automne 1979

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DIX ANS APRÈS

- | | |
|--|--------|
| David Lewis, Gérard Pelletier, Robert Stanfield
Réforme linguistique:
le temps retrouvé | 4 |
| Davidson Dunton
Le bilinguisme à la BB:
peu ou pas compris? | 7 |
| Jean-Louis Gagnon
Districts bilingues:
fictions et factions | 11 |
| Tom Sloan
Fonction publique fédérale:
de l'unilinguisme au bilinguisme | 14 |
| Jean-Guy Savard
Le plurilinguisme:
ici et ailleurs | 17 |
| Blair Neatby
Sécularisation
des problèmes linguistiques | 24 |
| Deux langues, un passé
La question linguistique
de 1867 à 1979 | Encart |

**DAVID LEWIS**

Boursier de la fondation Rhodes et issu d'un milieu multilingue et multiculturel,

David Lewis a fait une brillante carrière, successivement comme avocat, homme politique et, plus récemment, professeur d'université et écrivain. Il est surtout connu pour son passé de militant du Nouveau parti démocratique (ancien CCF), dont il fut le leader fédéral pendant quatre ans. Ses prises de position sur les problèmes fédéraux, et notamment sur la question des rapports entre Canadiens français et Canadiens anglais, trouvent toujours une vaste audience.

**GÉRARD PELLETIER**

La carrière de Gérard Pelletier a été toute entière axée sur la communication.

Journaliste professionnel depuis la fin des années 40, il s'occupa de questions sociales au *Devoir*, dirigea le journal *Le Travail* et signa nombre de grands reportages à la radio et à la télévision avant de devenir rédacteur-en-chef de *La Presse* en 1961. Il fait son entrée sur la scène politique fédérale en 1965 et, au cours des dix années qui suivent, exerce diverses responsabilités ministérielles, dont celles de Secrétaire d'État et de ministre des Communications. Il est actuellement ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada en France.

**ROBERT STANFIELD**

Robert Stanfield présida aux destinées de la Nouvelle-Écosse pendant onze ans

avant de devenir leader du parti conservateur et chef de l'Opposition au Parlement

fédéral. Sa sensibilité aux questions linguistiques et la détermination dont il fit preuve pour apprendre le français à l'âge adulte lui ont acquis le respect de tous. Il connaît bien le dossier des relations entre nos deux grandes communautés pour en avoir traité tout au long de sa carrière politique.

**DAVIDSON DUNTON**

La carrière éminemment variée de Davidson Dunton lui a permis de

développer un instinct très sûr dès qu'il s'agit d'interpréter la réalité culturelle et linguistique complexe qui est celle du Canada. Après avoir débuté comme journaliste, il sert son pays pendant la guerre, puis se voit tour à tour nommé président de Radio-Canada, recteur de l'université Carleton et coprésident de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. À l'heure actuelle, il préside le Conseil de Presse de l'Ontario et enseigne à l'Institut des études canadiennes de l'université Carleton.

**JEAN-LOUIS GAGNON**

Jean-Louis Gagnon allie la verve à l'élégance pour exprimer sa passion pour le

Canada. Lecteurs et auditeurs le connaissent depuis 1934 comme journaliste et polémiste. Son nom est lié à l'histoire du journalisme québécois: rédacteur-en-chef du *Canada* et de *La Presse*, fondateur des *Écrits du Canada français* et du *Nouveau Journal*. Il fera également de nombreux séjours à l'étranger. En 1963, il est nommé membre de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, dont il deviendra coprésident. Il exercera par la suite les responsabilités de directeur général d'Information Canada, d'ambassadeur du

Canada auprès de l'UNESCO et de commissaire du CRTC, où on le retrouve aujourd'hui.

**TOM SLOAN**

Tom Sloan est de ces journalistes qui, depuis près de vingt ans, s'emploient à faire

le lien entre la presse française et la presse anglaise du Canada. Auteur de *Québec, une révolution tranquille?* il comptera pendant trois ans parmi les proches conseillers de Robert Stanfield. Universitaire et premier directeur du programme de journalisme de l'université Laval, il a aussi été administrateur à diverses époques de sa carrière. On le retrouve aujourd'hui dans les colonnes de plusieurs quotidiens de Montréal et de la capitale et face aux caméras de Télé-Métropole.

**JEAN-GUY SAVARD**

Educateur et linguiste de renom, Jean-Guy Savard, professeur à l'université

Laval depuis 1966, dirigea le Centre international de recherche sur le bilinguisme de 1972 à 1978. Il a écrit ou contribué à la préparation de plusieurs ouvrages de linguistique et collabore activement aux travaux d'un grand nombre d'associations universitaires et d'organismes de recherches, tant québécois que nationaux. Il est aujourd'hui président de la Commission de la recherche de l'université Laval.

**BLAIR NEATBY**

Professeur à l'université Carleton, Blair Neatby est connu comme l'un des

meilleurs spécialistes des questions politiques canadiennes du XX^e siècle et pour ses nombreux ouvrages sur, entre autres, Laurier, Mackenzie King et la vie politique des années 30. Il vit chez lui en français, et le vaste éventail de ses activités professionnelles englobe l'enseignement de la langue seconde. Il a par ailleurs dirigé pendant trois ans les recherches de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme intéressant l'éducation.

Revue d'information et d'opinion, *Langue et société* est une publication du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande adressée au: Commissaire aux langues officielles Ottawa (Canada) K1A 0T8. Tél.: (613) 995-7717.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles.

©Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1979

Imprimé au Canada

Un certain progrès

La *Loi sur les langues officielles* a maintenant dix ans. Cet anniversaire ne justifie peut-être pas un déchaînement d'allégresse, mais il vaut quand même la peine que nous le marquions. Pièce maîtresse de notre édifice législatif dès son adoption en 1969, cette Loi a vu son importance s'affirmer au fil des années. Et, fait significatif à mon avis, le public canadien a aujourd'hui une meilleure perception du sens profond de la réforme linguistique.

Désireux de faciliter davantage encore cette compréhension et, par la même occasion, de souligner le dixième anniversaire de la Loi, mes collègues et moi-même avons cru bon de lancer une revue consacrée aux questions de langue susceptibles d'intéresser les Canadiens. Voici donc *Langue et société*. Nous espérons, qu'à travers l'expression d'opinions diverses, elle saura offrir une information utile sur des problèmes linguistiques complexes qui ne laissent aucun d'entre nous indifférent. Et, pour peu que souffle sur lui l'esprit, nous souhaitons qu'elle donne au lecteur l'envie de participer au débat.

Ce premier numéro bénéficie de la contribution d'un nombre impressionnant de Canadiens éminents qui, depuis des années, œuvrent en faveur de l'égalité de tous leurs compatriotes, francophones et anglophones. Ayant des attaches différentes, chacun d'entre eux a perçu les événements des années récentes au travers d'une sensibilité particulière. Pourtant, malgré cette diversité, c'est une opinion commune qui se dégage de leurs articles: en dix ans la réforme linguistique a permis des progrès sensibles même s'il reste bien du chemin à parcourir...

C'est un point de vue que l'exercice des fonctions de Commissaire aux langues officielles m'amène à partager pleinement. L'administration fédérale est, en 1979, mieux équipée pour fournir des services dans les deux langues officielles. Elle est, de surcroît, en mesure de fonctionner dans les deux langues sur le plan interne et d'assurer aux Francophones, tout particulièrement au Québec, la possibilité de faire carrière en français.

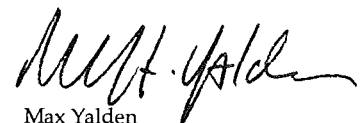
Un coup d'oeil hors de la fonction publique permet par ailleurs d'affirmer, sans exagérer je crois, que la *Loi sur les langues officielles* et le soutien que lui ont apporté tous les partis ont largement contribué à la création d'un climat propice aux réformes que l'on sait, à tous les paliers de gouvernement et jusque dans le secteur privé. Ainsi, par exemple, la capitale nationale commence à ressembler au

lieu de rencontre privilégié d'un pays fier de s'être vu léguer deux des plus grandes langues du monde. De même, nombreuses sont les provinces qui, doucement mais sûrement, se sont mises à améliorer les services offerts à leur minorité de langue officielle. Tout particulièrement dans un domaine fondamental, celui de l'enseignement.

En dépit de ces succès, il faut cependant admettre en toute humilité que nous échouons lamentablement depuis dix ans sur un point essentiel. Nous n'avons pas su créer toutes les conditions qui auraient assuré une véritable ouverture des esprits. Ceux qui se déclarent tout haut opposés à un traitement équitable pour tous se font plus rares. Par contre, lorsqu'il s'agit de joindre l'acte à la parole, les blocages psychologiques interviennent. Il n'est pas du tout malsain que l'on débâte de ces questions, mais il ne faut plus que l'injection dans le débat d'une information mal comprise, voire tendancieuse, continue de créer des malentendus. Il n'en paraît que plus nécessaire de faire passer le message de la Loi de telle sorte que personne n'hésite plus sur le sens qu'il convient de lui donner.

La *Loi sur les langues officielles* est fille d'un constat et d'une décision: Francophones et Anglophones ne bénéficiaient ni des mêmes possibilités de choix linguistique ni des mêmes chances; les deux langues devaient être placées sur un pied d'égalité pour réparer l'anomalie. Nous n'avons jamais été et nous ne sommes toujours pas sommés de nous prononcer ou pour deux solitudes unilingues ou pour un Canada dont les habitants devraient tous, de gré ou de force, ingurgiter la langue de l'autre. Ce à quoi il faut arriver, c'est à ce que règne au moins un honnête degré de civilité et de considération mutuelle entre nos deux grandes communautés linguistiques, à ce que chacun admette dans son for intérieur les avantages pour un pays de disposer de deux langues. Vu le rayonnement international de l'anglais et du français, il ne semble pas que ce soit là trop demander.

Qu'il me soit permis de conclure en souhaitant que notre revue contribue, ne serait-ce qu'un peu, à dissiper les malentendus et à fournir une tribune à la discussion raisonnée de problèmes que nous ne pouvons ni ne devons laisser dans l'ombre. Quoi que l'avenir nous réserve, la condition de tout progrès vers l'harmonie et la solidarité restera l'adhésion volontaire de tous les Canadiens au principe de la réforme linguistique. La clé du succès ne se trouve pas dans les textes de loi, mais bien dans la compréhension et la volonté de réussir.



Max Yalden

Défenseurs d'une mesure qui pour s'imposer n'en soulevait pas moins la controverse, David Lewis, Gérard Pelletier et Robert Stanfield, trois des principaux protagonistes du débat qui précéda la ratification de la Loi sur les langues officielles, font le point sur dix années de bilinguisme.

Pierre angulaire ou rocher de Sisyphe ?

DAVID LEWIS

Le 6 avril 1966, commentant une déclaration relative au bilinguisme dans la fonction publique fédérale que le premier ministre Pearson venait de faire au Parlement, je fis remarquer que l'on avait mis cent ans à reconnaître la nécessité d'une telle politique. Puis, m'exprimant au nom du Nouveau parti démocratique, j'ajoutai ceci : « Je crois aussi extrêmement regrettable que nous ayons attendu de nous trouver en face d'une véritable crise nationale pour avoir le bon sens et l'intelligence de prendre des mesures non seulement nécessaires, mais probablement essentielles à l'avenir de notre pays. »

Je tiens ces propos pour vrais aujourd'hui encore, et c'est avec peine que je constate que tant de Canadiens ne veulent toujours pas voir dans le bilinguisme une dimension fondamentale de leur

pays. Certes, nombre d'entre eux sont prêts à tolérer la *Loi sur les langues officielles* en son principe, mais seulement tant qu'elle reste lettre morte, ou presque. De la sorte, la Loi témoigne de leur générosité d'esprit, sans remettre en question leurs préjugés linguistiques ou raciaux.

La Loi a-t-elle été appliquée équitablement ? C'est au Commissaire aux langues officielles qu'il appartient de répondre à cette question, mais c'est nous tous qui demeurons responsables de l'accueil réservé dans l'ensemble du pays à la notion de bilinguisme. Une erreur administrative se corrige ; la Loi elle-même peut être améliorée ; mais à quoi cela peut-il servir si un grand nombre de nos concitoyens continuent de vider la notion même de bilinguisme de toute substance.

Pour renverser le courant, il faut mettre en oeuvre un vaste programme d'éducation, tant dans les écoles qu'auprès des adultes. Je me suis parfois demandé si une partie de l'argent dépensé pour enseigner la langue seconde aux fonctionnaires ne l'aurait pas été à meilleur escient à essayer de faire comprendre au public la

signification du bilinguisme institutionnel. Les hommes politiques en ont entendu à ce propos des vertes et des pas mûres ...

Un jour, au cours d'une tribune radiophonique à Vancouver, une dame d'un âge certain me demanda d'un ton courroucé : « Et pourquoi les Canadiens français tiennent-ils tant à s'exprimer en français ; pourquoi ne parlent-ils donc pas canadien ? » Je doute fort que mes explications aient réussi à la convaincre que le français n'avait rien de moins canadien que l'anglais.

De même, plus récemment, à une réunion de l'Association du barreau canadien, un juriste aux cheveux blancs se demandait pourquoi les Canadiens français ne se contentaient pas d'apprendre l'anglais ; lui-même, Ukrainien, ne l'avait-il pas fait ? Et, ajoutait-il fièrement, il n'avait jamais eu à souffrir d'aucune discrimination. Aussi, à ses yeux, la solution était-elle là, et pas ailleurs. C'était de toute évidence un homme aussi sincère que respectable.

Je pourrais multiplier les exemples à l'envi, mais ceux-là suffisent à

illustrer une situation que personne n'ignore et pour laquelle il ne semble pas exister de remède miracle.

Pourtant, c'est à tort que l'on désespérerait. Au cours de mes différents voyages à travers le Canada, il m'a aussi été donné de constater une bien plus profonde compréhension de la dualité de notre pays que voilà seulement dix ou vingt ans. Bien plus nombreux sont ceux qui désirent apprendre l'autre langue et voir résolu une fois pour toutes le conflit linguistique. La capitale elle-même donne le ton : elle a changé. Ma femme et moi avons fait notre premier séjour à Ottawa de 1935 à 1950. La ville était alors presque complètement unilingue, et il fallait tendre longtemps l'oreille avant de percevoir quelques mots en français. Même au Parlement, c'est rarement que les députés francophones s'exprimaient dans leur langue maternelle, pour la bonne et simple raison que très peu, pour ne pas dire aucun, de leurs collègues anglophones ne la comprenaient. Dois-je rappeler à ce propos qu'il n'y avait pas alors de service d'interprétation simultanée ?

Aujourd'hui, Ottawa est une ville beaucoup plus bilingue, comme se doit d'ailleurs de l'être la capitale du Canada. Certes, l'idéal est loin d'être atteint, mais n'est-ce pas vrai sur bien d'autres plans de la vie économique et sociale de notre pays ?

Ceux qui ont fait comme si le bilinguisme institutionnel était la seule ou même simplement la meilleure riposte possible à la menace pesant sur l'unité nationale se sont fourvoyés. Je crois en outre qu'une application plus éclairée du programme des langues officielles aurait pu et dû éviter de faire naître des craintes en réalité sans fondement. Cependant, ce sont là vicissitudes qui ne portent aucunement atteinte à la validité de l'objectif défini dans la Loi. Il faut que le bilinguisme devienne, au moins dans la fonction publique fédérale et dans tous les organismes

fédéraux, l'un des visages de la société canadienne et l'une des pierres angulaires de son unité.

(Adapté de l'anglais)

GÉRARD PELLETIER

Je viens de relire, dix ans après le fait, le compte rendu des débats qui précèdent l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*.

Pénible expérience ! Elle n'a peut-être rien à voir avec le sujet traité. Depuis que j'ai quitté la politique active, c'est la première fois que je remets le nez dans les *Débats des Communes*. Il est bien possible qu'à une page voisine de celles que j'ai relues, je retrouverais un autre débat, sur une tout autre question, et qu'il s'en dégagerait pour moi une impression plus déprimante encore.

Quoi qu'il en soit, on ne se rappelle pas sans frémir, à quelques mois du référendum au Québec, qu'un député de l'opposition affirmait en 1969 : « Le séparatisme est une fausse menace, habilement exagérée . . . pour aveugler le Canadien moyen et lui faire croire que des concessions massives (*sic*) consenties à une minorité constituent la seule réponse » au problème de l'unité canadienne. On ne relit pas sans sourire le passage où ce prophète s'attaque à vous en vous taxant « d'étroitesse, de fanatisme et d'inflexibilité » parce que vous soutenez un projet de loi aussi modéré que la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

Évidemment, on peut se consoler ensuite en relisant les discours favorables et remarquablement courageux de MM. Stanfield, Lewis, Fairweather et de plusieurs autres députés de l'époque. Mais au total la lecture du débat en question m'a remis en mémoire l'immense déception que j'ai alors éprouvée. Je sortais de plusieurs mois d'un travail intense, très dur et tout nouveau

pour moi : l'élaboration d'un projet de loi. Je savais quels efforts nous avions déployés, jour et nuit, pour mettre au point un texte à la fois clair, honnête et adapté aux réalités de l'heure. Je savais surtout que cette loi pouvait mettre fin à de grossières injustices dont la communauté francophone, au Canada, souffrait depuis un siècle. Et je m'étais figuré naïvement que le Parlement canadien allait adopter la loi, non certes sans examen, mais avec le sentiment de poser un geste historique attendu depuis longtemps.

Je tombai de haut. Car non seulement une certaine opposition s'acharna des jours durant contre la loi, la dénonçant comme une concession honteuse aux Francophones et une injustice à l'égard des Anglophones (*sic*), mais je perçus également dans le camp gouvernemental, des réticences muettes qui n'annonçaient rien de bon pour l'avenir. Les événements ont prouvé depuis que cette perception était juste.

Ce qu'on ressent, dix ans plus tard, en relisant les milliers de mots de ce débat-fleuve ?

Au premier abord, une certaine désillusion. Dès ce premier moment de l'aventure, le législateur donnait et répétait *ad nauseam* l'assurance qu'il n'était pas question de réglementer l'usage par les citoyens de l'une ou l'autre langue officielle, assurance qu'il a renouvelée depuis cent fois le jour, en parole et en action.

Or, dix ans plus tard, on accuse encore les autorités du temps d'avoir « imposé le français aux fermiers de l'Ouest ». Mystère du préjugé ou de la politique ?

Mais on éprouve aussi, en revoyant ces textes, une satisfaction peu banale : celle d'avoir amorcé un changement qui s'imposait. Le déni de justice avait duré un siècle. Il déshonorait le Canada. Au cours des dix dernières années, il n'a certes

pas disparu complètement mais il est en voie de disparition. Le climat a changé. «*French has become respectable in the federal administration* », m'écrivait récemment un ministre provincial, qui avoue n'y avoir pas cru du tout en 1969.

Il reste une troisième impression dont il faut rendre compte. En politique, le mythe du rocher de Sisyphe reste toujours actuel. N'avons-nous hissé cette masse rocheuse vers le sommet de la montagne... que pour la voir débouler sur nos têtes, un de ces quatre matins? Non. Elle semble bien stabilisée là-haut.

Et qui mieux est, si elle se remettait à bouger, il y aurait dorénavant beaucoup de Canadiens anglophones pour crier « Danger! » et pour croire que ce péril en est un pour eux-mêmes, un risque grave d'appauvrissement.

Le préjugé n'est pas vaincu mais il est sérieusement entamé. Et la Loi est toujours en vigueur...

ROBERT STANFIELD

Dix ans..., dix ans déjà qu'a été adoptée la *Loi sur les langues officielles* qui, reconnaissant la dualité linguistique du Canada, a institutionnalisé pour tous, Anglophones et Francophones, l'égalité en la matière. Où en sommes-nous aujourd'hui?

J'ai personnellement de bonnes raisons de ne pas oublier les débats parlementaires de l'époque. Au sein de mon parti, ils devaient aboutir à un fractionnement des votes

reflétant les appréhensions qui se manifestaient dans tout le pays quant au bien-fondé de la Loi et des principes sur lesquels elle était basée. Pour de nombreux Anglophones, elle signifiait la nécessité d'ingurgiter du français de gré ou de force et, unilingues qu'ils étaient le plus souvent, un handicap au niveau de l'emploi dans la fonction publique. Dans le même temps, certains Canadiens d'origine autre que française ou britannique estimaient que la Loi accordait au français un statut privilégié que l'on déniait à leurs propres langues maternelles.

Mes interventions de l'époque au Parlement traduisaient mes inquiétudes quant à l'accueil que recevraient un peu partout les mesures législatives qui nous étaient proposées. Je les soutenais sans réserve aucune, j'étais parfaitement conscient de leur générosité et de leur noblesse, mais il m'apparaissait que leurs auteurs ne se rendaient absolument pas compte des difficultés que rencontrerait l'application de la Loi. Plus j'en discutais avec mes collègues, plus je me rendais compte qu'il fallait absolument dissiper craintes et soupçons si l'on voulait réellement faire accepter le principe des langues officielles par le public canadien.

Dix ans déjà, et force est de constater que de nombreux Canadiens se font encore une fausse idée de ce qu'est la *Loi sur les langues officielles*. Disons qu'il est sans doute encore trop tôt pour qu'elle ait pu être comprise et acceptée par tous, pour que se soient atténuées les suspicions que font généralement naître les différences linguistiques et pour que nos compatriotes anglophones aient eu le temps de corriger leur propension à croire que, hors Québec, le Canada

c'est uniquement l'anglais. Ajoutons d'autre part que les mesures prises par le Québec pour affirmer la priorité du français n'ont rien fait pour réduire l'hostilité à la Loi dans les régions du Canada anglophone où elle n'a jamais été populaire.

Ces réserves ne signifient pas que les dix années écoulées aient été stériles, loin de là. Nous avons eu de la chance en matière de commissaires aux langues officielles... Nous avons accompli des progrès vers l'égalisation des chances dans la fonction publique fédérale... Nous pouvons tous nous prévaloir à présent, en règle générale, des services offerts par les ministères et organismes fédéraux dans la langue de notre choix... Nous constatons en outre la prise de conscience que traduit l'accroissement sensible du nombre d'écoliers anglophones choisissant le français comme langue seconde. Et tous les chefs politiques fédéraux continuent de leur côté à appuyer la *Loi sur les langues officielles*.

L'anglais ayant de toute évidence survécu à cette Loi, et les Anglophones pouvant continuer de faire carrière dans la fonction publique, l'hostilité devrait peu à peu s'effacer des horizons linguistiques canadiens. Il est évident que nos différences continueront de nous caractériser mais, si nous voulons vivre ensemble en toute équité, il nous faudra tous faire nôtres les principes de la *Loi sur les langues officielles* et en respecter les règles. Comme le souligne si bien la sagesse populaire à propos du mariage, les années les plus difficiles, ce sont les trente premières. Où sont-ce les dix premières?

(Adapté de l'anglais)

Pour avoir tout signifié, le terme bilinguisme a fini par ne plus rien vouloir dire. L'un des coprésidents de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme en propose ici un autre qui rend mieux la notion d'égalité des langues.

Quand les mots engendrent l'équivoque

DAVIDSON DUNTON

Un nombre surprenant des gens avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir dans diverses régions du pays, ces temps derniers, semblent favoriser le *double unilinguisme* comme solution à notre problème linguistique. Le Québec serait entièrement francophone, le reste du pays, purement anglophone.

On voit aisément ce que cette idée peut avoir d'attrayant pour d'aucuns, au Québec comme dans les autres provinces. Certains Québécois, et au premier chef les indépendantistes, envisagent d'un oeil fort favorable la perspective d'un monopole du français dans leur *État*, même au prix d'une disparition de leur langue au delà des frontières de celui-ci. Et dans les neuf autres provinces, c'est sans regret que leurs concitoyens se débarrasseraient du souci, coûteux à ce qu'on dit, qu'est toujours le français, comme langue de scolarisation, des services gouvernementaux, d'affichage, des médias et de la publicité. Ceux-là ne verraient aucun inconvénient à ce qu'on sacrifie en échange les droits de la minorité anglophone du Québec.

Le Canada n'est pas la Suisse ... ni la Belgique

Le principe de la régionalisation des unilinguismes n'a multilingues. Ainsi, en Suisse, ce sont des frontières rigoureuses qui délimitent les régions où une langue unique règne absolument. La Belgique, elle, est

nettement divisée en territoires flamand et francophone en dehors de la vaste région bilingue de Bruxelles.

Mais les conditions qui prévalent dans ces pays diffèrent de celles qui caractérisent le nôtre. En Suisse, c'est de longue date que les populations de diverses contrées, qui coïncident le plus souvent avec des cantons, sont intégralement unilingues. Et si, en Belgique, la démarcation des deux groupes linguistiques n'a pas toujours été aussi nette, on lui a donné beaucoup de rigidité ces dernières années, avec les irritations et les conséquences que l'on sait pour les groupes et les institutions minoritaires de part et d'autre. Peut-être n'est-ce pas là l'exemple à suivre.

Au Canada, les populations s'interpénètrent dans une très large mesure. Plus d'un million d'Anglophones vivent au Québec et près d'un million de Francophones dans les neuf autres provinces. Qui plus est, historiquement parlant, il ne s'agit pas de nouveaux venus. N'oublions pas que la communauté acadienne des provinces maritimes fut fondée avant la communauté française du Québec. Les Acadiens n'en ont que plus grand mérite d'avoir su conserver leur langue et leur culture en dépit des énormes difficultés qui furent les leurs pendant plus de deux siècles et demi. De même, dans l'Ontario, l'histoire de certaines collectivités francophones remonte au XVIII^e siècle, et celle d'autres groupes, au XIX^e. Les Francophones jouèrent aussi un rôle capital dans la conquête de l'Ouest et constituaient probablement la majorité au Manitoba avant que celui-ci n'entre dans la Confédération.

L'anglais a pris pied au Québec à l'issue des événements de 1759, 1760 et 1763, mais on ne saurait justifier le

maintien de droits linguistiques par une victoire militaire vieille de plus de deux siècles. Il est bien plus important, à cet égard, que la minorité anglophone ait très largement contribué à l'essor d'une province où elle est établie de longue date et que la plupart des individus qui la composent considèrent bel et bien le Québec comme leur petite patrie.

Recul du français ?

Les partisans du *double unilinguisme* soutiennent généralement que l'avenir qu'ils préconisent est, selon toute vraisemblance, inévitable. Et de brandir force statistiques démontrant l'érosion du français parmi les minorités francophones. Certes, au fil des ans, quantité de Francophones habitant hors du Québec, surtout lorsqu'ils constituent des groupes plutôt petits, ont fait de l'anglais leur principale langue de communication. Mais ce qui importe, ce n'est pas le nombre de ceux-là, c'est celui des locuteurs pour qui le français reste la langue première en dépit d'obstacles considérables.

Il est généralement admis que pour qu'un groupe minoritaire conserve sa vigueur à sa langue, il faut au minimum qu'il puisse s'appuyer sur des infrastructures scolaires appropriées, que cette langue soit celle dans laquelle il traite avec l'administration et dans laquelle il s'informe. Or pendant la plus grande partie de leur histoire, les communautés francophones minoritaires n'ont pas pu compter sur ces ressources. De fait, la plus importante d'entre elles, l'enseignement en français, a surtout brillé par son absence dans les neuf provinces anglophones jusqu'à ces dernières années; cela bien que l'éducation soit financée par les fonds publics.

Ce qui étonne, donc, ce n'est pas que le français soit en recul parmi ces groupes, c'est que ce recul ne soit pas plus marqué. La vivacité qu'il continue de manifester témoigne de

la profondeur de l'attachement des Canadiens français à leur langue et à leur culture. En quelques années, la situation a néanmoins radicalement changé. Outre un nombre décent d'établissements scolaires, l'Ontario a ouvert deux universités bilingues; le Nouveau-Brunswick s'est doté d'une université francophone; et il devient plus facile de faire des études en français dans les autres provinces. Dans ces circonstances, il sera intéressant de voir si le français continue à perdre du terrain au même rythme ou s'il en regagne. Je me hasarderai quant à moi à prédire que même si son érosion se poursuit dans certains endroits, et surtout dans les petites collectivités de l'Ouest, la vitalité du français à l'extérieur du Québec ira s'accroissant si l'effort d'amélioration des structures se prolonge.

Réalité et fiction: la Loi 101

Les fervents du *double unilinguisme* aiment par ailleurs à rappeler la pression qu'exerce sur l'anglais la Charte de la langue française (Loi 101) et à prédire la fin triste et prochaine de cette langue au Québec. À mon avis, ces sinistres prophètes font plus que sous-estimer le dynamisme de la communauté anglophone, sa contribution à la vie de la province et son attachement au Québec. Certains Anglophones sont partis, d'autres les suivront sans doute, c'est un fait. Il est vrai aussi que le climat actuel, et en particulier certaines dispositions discriminatoires de la Charte linguistique, surtout celles qui ont trait à la langue d'enseignement, n'incite guère les Anglophones du reste du pays à venir s'installer au Québec. Reste que ce n'est pas cela qui empêchera l'anglais et les Anglophones de survivre très longtemps encore dans la « belle province ».

La déconfiture de la communauté anglophone devant la Charte de la langue française n'est pas sans procurer une certaine satisfaction à nombre de Québécois, pas tous

péquistes d'ailleurs. Pour eux l'anglais a trop longtemps dominé la vie économique de la province. Et ils n'ont pas oublié que pendant des années et des années, leurs frères établis hors du Québec n'eurent pour ainsi dire ni système scolaire public, ni services gouvernementaux, ni radio-télévision d'État alors que leurs Anglophones bénéficiaient d'un système scolaire puissant, complet et bien à eux, et de services administratifs ainsi que de programmes de radio et de télévision dans leur langue.

En fait, même sous le régime actuel, les Anglophones du Québec sont dans la plupart des cas aussi bien sinon mieux traités que les Francophones des autres provinces. Et bien des Québécois contestent eux-mêmes les dispositions les plus opprimantes et ridicules de la Charte, bien qu'ils approuvent l'orientation générale de la loi dont elle est issue. On peut espérer, le temps aidant, voir modifier les règlements les plus discutables; ce à quoi il ne faut pas s'attendre, c'est à ce qu'un successeur de l'actuel gouvernement cesse de prôner la primauté du français dans le secteur des affaires et l'industrie. Il faudra en arriver à une situation voisine de celle qui existe dans les autres provinces, où les minorités francophones ont depuis longtemps reconnu que l'anglais est, sauf exception, la langue des affaires.

Un mot galvaudé

Malheureusement, au sens que le Canada lui a donné au niveau conceptuel et politique, le terme *bilinguisme* a engendré bien des malentendus. Nombreux sont ceux qui s'imaginent que les recommandations de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme ne tendaient à rien de moins qu'à un pays dont tous les habitants sauraient manier les deux langues et où l'une et l'autre auraient partout la même importance.

En réalité, dès ses débuts, la Commission supposait et déclarait que la plupart des régions

demeureraient essentiellement unilingues, françaises ici, anglaises là. Et après avoir étudié la distribution linguistique de la population et recueilli des témoignages de partout elle devait clairement écarter l'hypothèse d'une division pure et simple du Canada en deux territoires unilingues.

Au surplus, la Commission n'a jamais manqué de reconnaître la réalité d'un Canada où bon nombre de régions englobent d'importantes minorités de l'une ou l'autre des langues officielles. Il était clair pour elle qu'il fallait garantir à ces minorités, qu'elles soient anglophones ou francophones, un enseignement et des services administratifs dans leur langue, partout où leur concentration le justifiait. La simple justice exigeait, pour que l'idée même d'association des deux communautés sur un pied d'égalité ne soit pas un vain mot, que les minorités francophones trouvent dans les neuf autres provinces des infrastructures comparables à celles dont les Anglophones bénéficiaient au Québec.

Pour cette province, la Commission envisageait un grand changement : le français y deviendrait la principale langue de travail, comme l'anglais dans les autres provinces, en laissant cependant une place à l'anglais dans les entreprises dont c'était normalement la langue de travail.

À l'Administration fédérale, dont la fonction est de servir tous les Canadiens, la Commission recommandait de fermement ancrer le français comme langue officielle, d'en faire la principale langue de travail de certains services centraux, de veiller à répondre aux demandes de documentation et au courrier des Francophones dans leur langue, et d'assurer la présence de fonctionnaires parlant le français partout où une majorité ou une importante minorité le justifiait. Elle recommandait en outre aux gouvernements provinciaux d'offrir des services bilingues dans les

régions habitées par des minorités officielles numériquement importantes et de déclarer le français langue officielle de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

La pensée de la Commission

Le ressassement continu du mot *bilinguisme*, tant au niveau conceptuel des études de la Commission qu'à celui des mesures ultérieurement prises par le gouvernement pour y donner corps, n'a pas peu contribué à susciter méprises et opposition dans des milieux aussi divers que nombreux. On ne fera pas déborder certains Anglophones de la certitude que le gouvernement met tout, tout, tout en œuvre pour leur imposer un français dont ils ne veulent pas entendre parler. Et au Québec, certains porte-parole ne voient rien d'autre dans le *bilinguisme* qu'un ingénieux artifice destiné à assurer partout la domination de l'anglais.

À mon avis, c'est un terme nouveau, *équilinguisme*, qui conviendrait le mieux à rendre la pensée de la Commission, le sens des principales mesures fédérales et la signification de ce qu'ont entrepris divers gouvernements provinciaux.

Le mot *bilinguisme* a en effet eu la mauvaise fortune de servir à coiffer des déclarations publiques et des choix politiques secondaires qui ont semé la confusion. C'est aller trop loin, par exemple, que d'affirmer qu'un Canadien français doit se sentir parfaitement chez lui partout au Canada. Quand bien même l'*équilinguisme* serait réalisé, il est évident qu'il ne se sentirait jamais aussi parfaitement chez lui à Vancouver qu'à Québec. Ce sur quoi il doit pouvoir compter, par contre, c'est que s'il s'installe dans une région habitée par un certain nombre de Francophones, disons dix pour cent, c'est le chiffre de la Commission, il y trouvera des écoles où ses enfants pourront faire leurs études en français, des services administratifs avec lesquels il pourra traiter dans sa langue, et des programmes de radio et de

télévision en français. Et vice versa pour l'Anglophone qui s'installe au Québec.

L'accent mis de façon très appuyée par le gouvernement fédéral, pendant plusieurs années, sur la création de « postes bilingues » par dizaines de milliers et sur les cours de français à l'intention des fonctionnaires anglophones a contribué à entretenir la confusion. Il aurait dû être possible de faire du français une langue de service et de travail dans certains secteurs de la fonction publique sans insister aussi lourdement. Ce qui n'empêche pas que les Anglophones doivent comprendre que l'*équilinguisme* suppose la connaissance du français de la part des titulaires de certains postes de l'administration fédérale, tout particulièrement aux plus hauts niveaux. Il faut de même qu'ils n'oublient pas qu'à des générations de Canadiens français désireux de gravir les échelons de la fonction publique il a bien fallu acquérir, et par leurs propres moyens, une connaissance approfondie de l'anglais.

Des transformations profondes

Ces dernières années, plusieurs provinces, et tout particulièrement le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, ont pris des mesures importantes en vue d'améliorer les services offerts à leur population francophone. L'Ontario n'a pas su aller aussi loin que le Nouveau-Brunswick et déclarer le français langue officielle, mais il a beaucoup fait pour l'enseignement en français et accompli quelques progrès sur le plan des services, des documents et des tribunaux. Certes, où qu'ils habitent, les Francophones du Canada auraient été plus impressionnés si l'Ontario avait agi plus vite et de façon plus spectaculaire, s'il était allé jusqu'à consacrer les droits de ses Francophones. Il n'en faut pas moins reconnaître que des transformations très profondes se sont produites.

Le parallèle entre la situation telle qu'elle est aujourd'hui dans

l'administration fédérale et les provinces et telle qu'elle était au début des années soixante montre qu'un très grand pas a été fait vers l'équité. Ce qui ne veut pas dire qu'on puisse en rester là.

Maintenant, ce qu'il faut absolument c'est que le Canada s'oriente résolument vers un *équililinguisme* plus intégral, et que les Canadiens ne se laissent pas séduire par la vision simpliste de deux grands territoires unilingues (ou le mirage d'un pays où tout le monde parlerait les deux langues, quand ce n'est pas le rêve d'une langue française circonscrite au seul Québec).

Pourquoi ?

En premier lieu, parce que la formule *équilingue* semble équitable et adaptée aux réalités canadiennes. Le *double unilinguisme*, ce serait un pas en arrière; il signifierait la perte de leurs droits linguistiques pour des populations canadiennes établies de longue date là où elles se trouvent, et ce à une époque où ce qu'il faut à l'homme, c'est une extension, et non une diminution, de ses droits et de ses chances de succès. Au surplus, il rendrait virtuellement impossible la tâche d'une administration fédérale chargée de satisfaire les deux parties.

L'*équililinguisme* est équitable parce qu'il tend à équilibrer les avantages et les inconvénients qu'il y a à être anglophone ou francophone en plaçant les minorités de chaque langue dans des situations comparables. Il met aussi sur un

pied « plus égal » les fonctionnaires fédéraux des deux groupes.

Ni l'une ni l'autre des deux communautés n'est soumise à des pressions indues ou injustes. Il n'est que normal d'attendre des membres de la minorité qu'ils apprennent la langue de leur région s'ils veulent travailler. Les Anglophones désireux d'exercer certaines fonctions dans l'administration canadienne devront parvenir à une aisance raisonnable dans la seconde langue officielle, mais n'est-ce pas là ce qu'on demande aux Francophones depuis des lustres ? Que peuvent bien perdre les Anglophones quand une école française est ouverte dans leur région, ou lorsqu'un document est publié en français comme en anglais ? Cela coûte de l'argent, mais bien peu en regard du total des dépenses de l'ensemble des pouvoirs publics, et encore moins quand on tient compte de l'actuelle compression des budgets consacrés aux cours de langues offerts gratuitement par le gouvernement fédéral.

L'*équililinguisme* est équitable. Bien plus on peut démontrer qu'il l'est, et pour peu qu'on l'appuie vigoureusement ne peut qu'être perçu comme tel. Son esprit et son bon sens doivent pouvoir séduire une majorité de Canadiens anglophones et francophones. Et quand bien même les minorités des deux langues perdraient en importance, il faudrait le renforcer justement parce qu'il signifie si manifestement équité et association d'égal à égal entre les groupes linguistiques du Canada.

Pour une plus grande équité

À n'en pas douter, il se trouvera des

Anglophones pour continuer à s'opposer aux mesures *équilinguistes*, souvent en donnant une représentation tendancieuse de leur portée et de leur importance. Si j'en juge par les expériences que j'ai faites, ceux-là sont en général franchement hostiles à toute extension du français au Canada et à toute tentative véritable d'association d'égal à égal entre Canadiens français et Canadiens anglais. Mais ils ne font qu'accroître le risque d'une scission du pays; l'histoire montre que dans les États qui résolvent le mieux les problèmes posés par la cohabitation de plusieurs grandes langues la majorité, consciente de l'assurance de sa propre position, sait faire preuve de générosité envers la minorité.

Mis en oeuvre avec vigueur, l'*équililinguisme* pourrait peser lourd au Québec. On ne fera bien sûr pas changer d'avis les indépendantistes convaincus, mais l'opinion des autres Québécois, dont beaucoup n'ont pas encore choisi entre le oui et le non au référendum, ne peut qu'être influencée par l'idée qu'ils se font de la destinée de leur langue dans le Canada de l'avenir. Certes, pour bien des Québécois, la langue n'est pas la seule préoccupation, mais à moins d'une résolution raisonnable et claire des problèmes linguistiques, la fédération canadienne ne doit pas se faire trop d'illusions sur ses chances de durer.

(Adapté de l'anglais)

*La crise canadienne se réglera à l'intérieur
des provinces, ou elle ne se réglera pas.
Cet avertissement que donne l'un des coprésidents
de la Commission sur le bilinguisme
et le biculturalisme mérite que l'on s'interroge.*

Des districts bilingues et de leur raison d'être

JEAN-LOUIS GAGNON

Pour juger des mérites ou des inconvénients d'une loi, dix ans devraient suffire. Mais comment faire abstraction des états d'âme que tout changement suscite ? Car il en va des lois comme des pays qu'on visite la caméra en bandoulière : tout dépend des réalités que l'on cherche pour illustrer un discours déjà imaginé. Comme notre propos n'est ni de dresser le bilan exhaustif des résultats acquis ni celui des oppositions, mieux vaut s'en tenir à une vue d'ensemble des faits et des sentiments provoqués par la mise en route d'une politique soutenue de bilinguisme.

Au plan des lois, la fédération canadienne a beaucoup évolué depuis l'institution de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963. Tous les députés n'avaient pas accepté dans un même esprit d'engagement l'analyse de la crise politique retenue par la Commission dans son rapport préliminaire de 1965. Mais le consensus des partis était indéniable et ne fut pas remis en question lors de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. Et depuis nul ne l'a rompu. Certes il est exact que le français demeure en 1979 davantage langue de service que langue de travail de la fonction publique. Mais combien plus fondamental est le changement apporté aux modes de recrutement des mandarins des institutions fédérales.

Par un recours constant à des réseaux que rien ne rattachait aux milieux francophones, on avait en quelque

sorte institutionnalisé la cooptation des charges. Aussi il fallut un effort durable et concerté pour parvenir enfin à recruter des Canadiens de langue française au niveau le plus élevé. S'il est vrai, comme l'a noté Frank Underhill, que les partis politiques ont été longtemps les seuls lieux où Anglophones et Francophones pouvaient traiter sur un pied d'égalité, on peut dire que le mandarinat — celui des créateurs, des universitaires et des grands commis de l'État — se transforme à son tour aujourd'hui en un univers bilingue et multiculturel.

Dans quelle mesure les gouvernements provinciaux ont-ils contribué au changement amorcé par les recommandations de la Commission et par la *Loi sur les langues officielles* ? On vit successivement le Nouveau-Brunswick se proclamer province bilingue et le Manitoba rétablir le français comme langue d'enseignement. Pour sa part, l'Ontario se donna un réseau étendu de collèges secondaires de langue française et l'on vit petit à petit apparaître les premiers tribunaux bilingues. À vrai dire, il n'est pas une seule province où les pouvoirs publics n'aient manifesté de façon formelle une certaine reconnaissance du fait français.

Malheureusement les sentiments des individus et le comportement des peuples n'obéissent pas toujours à l'esprit des lois. L'État n'est pas toute la nation, — surtout en démocratie. Même si l'on écarte les extrémistes du Canada anglais et les irréductibles du séparatisme québécois, il n'est pas facile, dans un pays comme le Canada, de formuler une politique générale de bilinguisme et d'en doser l'application de telle façon que personne n'ait un jour la tentation de s'interroger sur ses implications.

C'est dans le but de satisfaire aux besoins socio-culturels des minorités linguistiques, sans porter atteinte aux droits des majorités, que la Commission avait recommandé la création de districts bilingues à l'intérieur des provinces, — le seuil retenu étant le même qu'en Finlande, c'est-à-dire 10 pour cent de la population du lieu. Compte tenu de la composition démographique et de la structure fédérale du Canada, cette recommandation, qui était au cœur du rapport final, correspondait en outre à des impératifs politiques fondés sur un souci de justice. Mais la Commission et le Parlement n'avaient tenu compte ni de la sottise ni de l'étroitesse d'esprit distillées par un enseignement de l'histoire pernicieux parce que tronqué.

C'est en vain que deux comités de travail (le premier présidé par Roger Duhamel, le second, par Paul Fox) tentèrent d'obtenir de la province de Québec qu'elle consente à créer les districts bilingues prévus pour assurer la protection des groupes minoritaires anglophones; partout ailleurs, la population de langue française aurait relevé d'une vaste région unilingue. Il était juste que Montréal et sa grande banlieue, où 30 pour cent de la population est de langue anglaise, constituent un district bilingue. Mais le gouvernement québécois jugea qu'il ne pouvait y consentir (car il y voyait un symbole) sans compromettre la poursuite des objectifs nationalistes devenus communs à la direction de tous les partis.

L'opposition du Québec allait permettre aux provinces de langue anglaise d'adopter une position d'attente qui s'explique aisément lorsqu'on songe à la réaction des extrémistes quand Radio-Canada, à la demande du Parlement, décida d'étendre son réseau français de Halifax à Vancouver et que, dans la foulée de la *Loi sur les langues officielles*, on se mit à étiqueter en français et en anglais tous les produits de consommation

courante. De fait, seul le Nouveau-Brunswick réagit de manière positive en déclarant son intention de faire de la province entière un district bilingue.

Aveuglement et discorde

Renoncer à l'idée fondamentale des districts bilingues était le bon moyen de faire évoluer la crise du fédéralisme vers un affrontement politique entre Anglophones et Francophones. Si l'effort du gouvernement pour rendre bilingue l'ensemble des services fédéraux allait, d'une part, apparaître aux yeux du Canada anglais comme une prime à l'avancement des fonctionnaires francophones, d'autre part, l'indifférence et parfois l'hostilité des gouvernements provinciaux, face aux initiatives du pouvoir central pour étendre le champ du bilinguisme, devaient fatalement provoquer le ressentiment des nationalistes québécois et déclencher un militantisme souvent peu réfléchi au sein des minorités francophones.

Hélas! point n'est besoin de remonter à la bataille des Plaines d'Abraham pour comprendre les raisons d'une confrontation qui aujourd'hui met en péril de mort la fédération canadienne. Il suffit de s'arrêter aux années 70. Combien révélateur est le fait que, dix ans après la proclamation de la *Loi sur les langues officielles*, la province de Québec est à la veille d'un référendum sur un projet d'indépendance déguisé en souveraineté-association! Ce qui devait être la décennie de l'unité dans la diversité, de l'épanouissement d'un pays bilingue et multiculturel, est devenu dix ans d'aveuglement et de discorde. À qui devons-nous donc ce cliché que « les Canadiens possèdent un sens inné du compromis »?

Dans l'esprit de la Commission, l'idée des districts bilingues ne fut jamais une sorte de panacée pancanadienne pour tous les maux inhérents aux institutions politiques et aux traditions socio-culturelles

d'un pays où l'on est toujours le minoritaire de quelqu'un. À la rigueur, on peut imaginer qu'en cherchant bien on pourrait trouver une autre solution qui, en créant une même situation de justice pour tous, serait cependant moins gênante parce que fondée sur une nouvelle fraternité plutôt que sur un appel aux lois.

Mais quel effort de réflexion a-t-on fait, depuis dix ans, pour proposer un ensemble de correctifs qui, sans épouser le modèle proposé, soit cependant assez cohérent pour constituer une solution de rechange? La Loi 101, qui prétend faire du Québec une province unilingue française, n'a même pas incité les provinces à oser quelques gestes d'importance susceptibles de renforcer la main des Canadiens français qui, au Québec, barrent la route au séparatisme. *Business as usual*. C'est même en tandem que MM. Lévesque et Lyon sont arrivés à la Cour suprême!

De Moncton à Sudbury

C'est en nombre égal, ou à peu près, que l'on trouve des Anglophones au Québec et des Francophones dans les autres provinces. Si ceux-là pour la plupart, habitent Montréal et sa grande banlieue, 90 pour cent de ceux-ci vivent en Acadie et en Ontario. À toutes fins utiles, c'est à l'intérieur de ce long couloir qui va de Moncton à Sudbury en traversant Montréal que, tous les jours, Anglophones et Francophones viennent en contact. Certes les groupes de langues officielles dispersés çà et là doivent bénéficier des services bilingues que les gouvernements fédéral ou provinciaux mettent ou devraient mettre à leur disposition. Mais le Canada est un pays bilingue parce que l'anglais et le français, au lieu d'être des langues d'enclaves, se chevauchent de Moncton à Sudbury et sont, de ce fait, en situation d'équilibre. C'est dire que la crise canadienne se réglera d'abord à l'intérieur des provinces concernées, ou qu'elle ne se réglera pas.

Cela dit, force nous est de reconnaître que le Canada ne ressemble guère aujourd'hui à celui que la Commission, en 1963, avait eu mission d'ausculter. Il s'agissait alors d'enrayer la crise que certains pressentaient par la mise en route d'une réforme fondée sur l'égalité des « deux peuples fondateurs » et, donc, d'étendre, par les moyens voulus, l'aire du bilinguisme au Canada.

La Commission devait aussi s'enquérir de l'état de santé des « autres groupes ethniques » et du métabolisme des populations indigènes. Il apparut bientôt que si les Canadiens français étaient à la recherche d'une destinée, tous les autres souffraient de troubles de l'identité, — les uns parce qu'ils se sentaient voués à l'assimilation, les autres parce qu'ils n'arrivaient plus à se différencier des Américains. Par ailleurs, la Commission devait constater que l'inquiétude et l'irritation des Québécois francophones n'étaient pas uniquement d'ordre culturel : le partage des pouvoirs était une autre cause de leur mécontentement. En d'autres termes, ils demandaient à la fois que leurs droits linguistiques soient assurés partout au Canada, là

où ils faisaient nombre, et qu'on modifie leur statut constitutionnel au sein de la fédération.

Refaire un consensus ou sombrer

Ce qui à l'époque était prémonition allait devenir patent. Car la révolution tranquille du Québec allait avoir un effet d'entraînement partout au Canada. Depuis, Inuit, Amérindiens et Métis sont sortis de l'ombre pour réclamer leur place au soleil, et les Canadiens d'origine autre que britannique ou française ont cessé de se percevoir comme des minorités promises au *melting pot*. À leur tour, les provinces anglaises sont entrées dans la contestation au point de ne plus accepter que les richesses naturelles de chacune d'elles constituent l'héritage commun de la fédération. Et le Québec s'est donné un gouvernement séparatiste . . .

À l'évidence, l'heure est venue de procéder à un nouveau partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Refaire un consensus est une chose ; acheter la paix en est une autre. Le raisonnement qui a présidé à l'élaboration du système de péréquation reste inattaquable : de trop grandes disparités régionales

ne pourraient qu'entraîner l'effondrement de la fédération. Mais c'est là le deuxième volet de la crise canadienne. Tenons-nous en au premier : la tourmente socio-culturelle.

Le Canada est l'un des rares pays (peut-être le seul) de notre petite planète où il n'existe pas de majorité ethnique et où l'on reconnaît aux minorités qui le veulent le droit de survivre en s'intégrant sans s'assimiler. La question linguistique est d'un autre ordre. Le Canada est un pays bilingue parce que, précisément, il est constitué de deux sociétés. Dans la pratique des choses, cela signifie que l'une ne doit pas refuser à l'autre l'exercice de droits spécifiques qu'elle-même ne voudrait pas qu'on lui conteste. Suite à la proclamation de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement canadien a mis en place la plupart des mécanismes nécessaires à l'implantation et au respect du bilinguisme au sein de l'administration fédérale. Qu'elles le veuillent ou non, c'est aux provinces qu'il appartient maintenant d'assumer les responsabilités qui sont de leur compétence constitutionnelle.

La réforme linguistique a connu nombre de hauts et de bas dans la bureaucratie fédérale. S'inspirant des confidences de hauts fonctionnaires, un journaliste retrace le chemin parcouru.

La fonction publique: de l'intention à l'acte

TOM SLOAN

Si vous êtes sensible aux railleries, ne vous hasardez surtout pas à ériger Ottawa en symbole de notre personnalité collective dans vos conversations. Vous risqueriez fort de faire s'esclaffer des interlocuteurs qui la voient avant tout comme le médecin de Molière. Et pourtant, même les plus désabusés de nos compatriotes estiment qu'il est indispensable que la capitale exprime la réalité canadienne, et donc la dualité linguistique du pays.

Avouons qu'à cet égard, cette chère Ottawa a bien changé. Le bilinguisme, l'officiel comme l'autre, y a désormais droit de cité, si je puis dire. Elle n'est pas encore un parfait microcosme du Canada, mais elle s'est départie de ce monolithisme linguistique qui, au début des années 60, poussait Marcel Chaput, alors fonctionnaire fédéral, à regagner Montréal et à écrire *Pourquoi je suis séparatiste*. Quelque vingt ans plus tard, en effet, un autre Canadien français, Jules Léger, trouve Ottawa assez accueillante et agréable malgré ses imperfections pour y vivre ses années de retraite. Cela mérite qu'on y réfléchisse.

Si la physionomie d'Ottawa s'est transformée, pour tout dire si la fonction publique fédérale a fait peau neuve ou presque, c'est essentiellement grâce à la *Loi sur les langues officielles*, même si elle s'était déjà engagée dans la voie du bilinguisme avant 1969. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

avait, avant cette date, convaincu le gouvernement fédéral de la nécessité de bilinguiser davantage son appareil et de servir le public dans les deux principales langues du Canada. Reste que pour vraiment dynamiser ces initiatives, il fallait leur donner un cadre et des fondements officiels.

Une décennie particulièrement pénible

Dix ans c'est peu dans la vie d'un pays. Mais certaines décennies peuvent être déterminantes. Assurément, la question linguistique n'est pas la seule cause des nombreuses difficultés que connaît aujourd'hui le Canada. Il est clair toutefois qu'elle est au coeur de notre difficulté à vivre en tant que nation.

Des entretiens officieux que j'ai eus avec quelques-uns des hauts fonctionnaires qui ont été ou sont aux prises avec les problèmes de fonctionnement et de personnel engendrés par la réforme linguistique depuis le début, il ressort ceci : à quelques nuances près, tous reconnaissent que la réforme s'imposait, que les principes directeurs qui y ont présidé sont fondamentalement sains, mais qu'il reste beaucoup à faire.

Bilan provisoire de l'opération ? Au nombre des erreurs et des échecs : un processus de désignation des postes bilingues empreint d'un zèle aussi fâcheux qu'intempestif et dépourvu de tout réalisme ; une croyance aveugle en l'efficacité de mesures administratives comme la création d'unités travaillant en français et la prime au bilinguisme ; une sous-estimation flagrante de la charge émotive que recèle tout problème linguistique ; une confiance injustifiée au pouvoir des règlements et des directives. À l'actif : la bilinguisation, à des degrés divers, de plusieurs milliers d'unilingues,

notamment parmi les cadres supérieurs; un accroissement des effectifs francophones à tous les échelons qui permet à l'administration de renvoyer une image plus fidèle du pays; l'acceptation par un plus grand nombre de Canadiens du caractère essentiellement bilingue de la fonction publique fédérale.

D'importants progrès ont été réalisés sur tous les fronts, cela ne fait aucun doute. Il est désormais de règle de servir les contribuables dans la langue de leur choix. Par ailleurs, l'augmentation du personnel francophone a favorisé l'emploi du français dans l'appareil fédéral. Quant aux documents internes, ils sont presque tous établis de nos jours dans les deux langues officielles, alors qu'en 1965, dans plus de 50 pour cent des cas, c'est en vain qu'on en aurait cherché la version française.

La voie de la persuasion

Paraphrasons l'ancien commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, et disons que la normalité a fait un tête-à-queue. Ou citons le commissaire actuel, Max Yalden, pour qui, trois ans plus tard: « Seul un optimisme délirant a pu conduire certains à s'imaginer que la réforme linguistique était faisable en un ou deux, voire dix ans... Nous avons choisi la voie plus difficile et plus tortueuse de la persuasion, mais combien sera plus riche notre réussite! »

C'est un fait que le chemin suivi a été cahoteux et parsemé d'embûches; le premier obstacle, et non le moindre, étant l'attitude des fonctionnaires eux-mêmes. Le professeur Bibeau, linguiste éminent que le gouvernement a chargé en 1975 d'étudier les programmes de formation linguistique de la fonction publique, faisait l'observation suivante: « Il existe un problème très grave de crédibilité à propos du programme des langues officielles... un trop grand nombre de fonctionnaires de l'État n'adhéraient pas à la politique

linguistique du gouvernement ou encore ne la prenaient pas au sérieux. »

Les cours de langue

C'était mettre le doigt sur l'un des grands problèmes de la réforme, la question de savoir jusqu'où aller dans la souplesse. À l'origine de la difficulté se trouvait la déclaration faite par Lester B. Pearson aux Communes, en 1966, lors du débat touchant la politique linguistique que proposait son gouvernement. Par la voix de son Premier ministre, le gouvernement s'engageait alors à prendre toutes dispositions pour que cette politique n'entrave en rien la carrière des fonctionnaires unilingues. Il s'agissait, a-t-on dit, d'une manœuvre politique sans laquelle on n'aurait pu obtenir l'adhésion de tous les partis politiques et de la fonction publique au projet de réforme.

En réalité, il était inévitable que l'amélioration de la condition francophone au sein de l'administration influât sur la carrière de certains Anglophones unilingues. Aussi s'efforça-t-on d'éviter les remous. Et le gouvernement, tout en désignant 58 000 postes bilingues, accorda aux unilingues le droit de poser leur candidature à ces postes à condition qu'ils s'engagent à suivre un programme de formation linguistique. Ainsi naissait le concept des nominations conditionnelles.

Malheureusement, ces « volontaires » furent embrigadés dans des cours de langue sans examens de leur situation personnelle ni des besoins du service. Nombre d'entre eux se virent donc obligés de « sécher » les cours pour aller éteindre le feu au bureau.

Soucieux de remédier à pareilles situations, le gouvernement décidait en 1977 d'assouplir ses règles touchant les programmes de formation linguistique. En haut lieu on s'accorde aujourd'hui à

reconnaître la sagesse de cette décision, même si, à l'époque, on craignait que le gouvernement ne soit accusé de revenir sur ses engagements. En fait, il n'en était rien.

La décision d'éliminer progressivement les programmes de formation linguistique d'ici 1983 a cependant suscité de violentes réactions dans certains milieux. L'ex-président de la Commission de la Fonction publique, John Carson, n'a pas hésité à la qualifier d'« insensée ».

C'est que l'on estime illusoire d'attendre des systèmes scolaires provinciaux qu'ils « produisent » d'ici là un nombre suffisant de bilingues. L'abandon de la formation linguistique de base va rendre beaucoup plus difficile encore le recrutement des meilleurs candidats possibles pour les postes de haut niveau. Pourquoi, se demande-t-on, démanteler une structure d'enseignement unique en son genre, et qui a rendu d'excellents services à plusieurs milliers de Canadiens, tant anglophones que francophones? L'on suggère le maintien d'un programme plus modeste mais indispensable à la formation linguistique intensive de ceux des cadres intermédiaires et supérieurs qui désirent vraiment devenir bilingues et qui réunissent les aptitudes nécessaires.

Des besoins purement nominaux

Même aujourd'hui, et en dépit des refontes du programme de formation linguistique, nombre de diplômés ne se leurrent pas sur l'utilité de leur connaissance de la langue seconde au travail. Cela tient en partie au fait que l'on a mal évalué les besoins réels au départ. Selon le rapport Bibeau: «... plus de la moitié des postes identifiés comme bilingues en 1973 et 1974 correspondent à des besoins nominaux et n'ont, à proprement parler, aucun usage. »

Rien n'indique pourtant que le nombre des postes bilingues ait

diminué sensiblement suite aux recommandations du professeur Bibeau et à la révision de la politique des langues officielles en 1977. Notons toutefois que la nouvelle stratégie du bilinguisme fonctionnel tend à l'identification des besoins réels.

Cela nous amène à la délicate question de la langue de travail, domaine où il reste fort à faire pour assurer le respect du droit des fonctionnaires à travailler autant que possible dans la langue officielle de leur choix. En clair, du droit des Francophones à travailler en français, le problème ne se posant que très rarement pour les Anglophones.

La première mesure concrète se traduit par la constitution, au sein des ministères, d'unités de langue française, désignées par la suite du doux nom d'« unités travaillant en français ». Aujourd'hui, il n'en reste pour ainsi dire plus, sauf au Québec, essentiellement parce que les fonctionnaires francophones de la Région de la capitale nationale ont craint de se retrouver confinés dans des ghettos linguistiques.

Communiquer il faut

Actuellement, la tendance est au bilinguisme « réceptif », qui permet à l'Anglophone et au Francophone de s'exprimer chacun dans sa langue. D'aucuns doutent des chances de succès de la formule; elle semble pourtant fort adaptée aux échelons intermédiaires dans la région d'Ottawa et manifestement susceptible de contribuer à l'amélioration des rapports humains.

Le succès du programme des langues officielles, rappelons-le, dépend dans une large mesure de la qualité des relations entre Francophones et Anglophones ainsi que des attitudes qu'elles font naître et reflètent tout ensemble.

Que l'attitude des fonctionnaires ait changé, cela ne fait aucun doute,

même si cette évolution est en retard par rapport à la réalité objective. Parmi les cadres intermédiaires, en majorité anglophones, qui souvent ont accédé à la fonction publique grâce au droit de priorité accordé aux anciens combattants, on a mal « digéré » un changement que l'on pourrait qualifier de fondamental des modalités d'avancement. Auparavant privilégiés, ces femmes et ces hommes se sont brusquement sentis menacés.

Certains continuent sans doute d'éprouver encore aujourd'hui du ressentiment, surtout ceux qui estiment que leur carrière a été compromise. Dans l'ensemble, cependant, les cadres intermédiaires et supérieurs se sont adaptés à la nouvelle réalité, y compris à l'arrivée d'un fort contingent de Francophones. Tout indique également que la nouvelle génération anglophone considère comme normal de faire carrière en milieu bilingue.

En 1977, le comité chargé de la révision de la politique des langues officielles prédisait que le processus de bilinguisation de la fonction publique serait irréversible dès la fin de l'année suivante. Cette prédiction s'est-elle réalisée ?

Dans certains ministères, citons la Commission de la Fonction publique, il semble que ce soit le cas. Mais dans d'autres, au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, par exemple, on cherche encore manifestement sa voie.

L'exemple vient d'en haut

Où en sommes-nous? Comme en tout autre domaine, l'exemple doit venir d'en haut, c'est-à-dire des échelons supérieurs. Pour reprendre la réflexion d'un haut fonctionnaire, ardent promoteur de la politique des langues officielles: « Quand le patron veut vraiment quelque chose, il est bien rare qu'il ne l'obtienne pas. »

Mais l'exemple doit aussi venir du pouvoir politique. Les yeux sont braqués sur le nouveau gouvernement; le moindre de ses faits et gestes sera disséqué, interprété quant à son contenu réel. Le temps est passé où les paroles suffisaient.

Rome ne s'est pas bâtie en un jour

De l'avis général, tout augure bien de l'avenir. Le Premier ministre a déjà donné le ton, en français, au cours de ses réunions avec les hauts fonctionnaires. Reste que l'on ne peut pas ne pas noter que son cabinet se compose en majorité d'Anglophones unilingues.

L'important, toutefois, c'est de se rappeler que le gouvernement fédéral et sa fonction publique sont un point de mire pour tout le pays, et que le ton qu'ils donneront en matière de tolérance, de respect mutuel et de collaboration entre nos deux principaux groupes linguistiques ne saurait manquer d'être repris par l'écho.

Comme l'ont montré, l'un après l'autre, les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles, la réforme linguistique a souvent progressé à pas de tortue. Néanmoins, ainsi que le soulignait l'ancien gouverneur général, Jules Léger, « cette réforme constitue une véritable révolution sociale, et je n'en sais aucune qui se soit réalisée en un jour. » Aussi, à supposer que le Canada réussisse à surmonter ses tensions et à prospérer davantage encore, rien n'interdit de penser que les dix années douloureuses, certes, mais malgré tout prometteuses, que nous venons de consacrer à faire avancer la cause des droits linguistiques ne passeront pas à l'histoire comme l'époque du tournant crucial sans lequel l'évolution du Canada et de ses institutions n'aurait pu se poursuivre de manière aussi heureuse.

(Adapté de l'anglais)

Après avoir analysé le phénomène universel du plurilinguisme, un spécialiste nous invite à réfléchir sur l'enseignement de la langue seconde au Canada. Ce que l'apprentissage précoce apporte aux Anglophones, l'apporte-t-il nécessairement aux Francophones? Le débat est ouvert.

Plurilinguisme et qualité de vie

JEAN-GUY SAVARD

Pour donner une idée assez juste de la complexité de la question du plurilinguisme, il convient de rappeler ne serait-ce que quelques données qui permettront de prendre un peu mieux conscience de l'étendue du problème dans le temps et dans l'espace.

Quelques statistiques

Évidemment, les chiffres sur l'utilisation des langues ne sont jamais plus précis que les définitions que l'on accepte de mots comme *langue*, *dialecte* et *patois*. Le lecteur que ce sujet intéresse tirera sans doute grand profit de la consultation de deux séries de volumes publiées sous la direction de H. Kloss et G. McConnell: *Composition linguistique des nations du monde* et *Les langues écrites du monde*.

Dans le premier volume de *Langues écrites*, les auteurs avertissent qu'ils ont exclu de leur enquête les langues non alphabétisées et les langues vivantes parlées chacune par plus de 50 000 000 de personnes: le chinois (mandarin), l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le japonais, le portugais, le russe et l'espagnol. Malgré ces critères, l'étude porte sur environ 1 500 langues. Le volume n°1, *Les Amériques*, traite à lui seul de 240 langues écrites.

Dans *Composition linguistique des nations du monde*, dont l'objectif est la collecte d'information, par pays, sur le nombre de locuteurs de chaque langue maternelle, on

trouve d'abord des données globales: par exemple, le deuxième volume, *L'Amérique du Nord*, étudie 3 pays dans lesquels se répartissent 500 langues. *L'Amérique du sud et l'Amérique centrale* regroupent 31 pays où environ 500 langues sont utilisées.

Les données colligées au Centre international de recherche sur le bilinguisme à ce jour permettent d'affirmer que les 4 000 000 000 d'êtres humains répartis en moins de deux cents pays utilisent entre 4 000 et 6 000 langues.

Aux États-Unis, on ne trouve, à côté de l'anglais, pas moins d'une centaine de langues parlées par des populations variant de 1 000 à plus de 3 000 000 d'individus. De même, en Union soviétique, indépendamment du contrôle de l'État et de la prédominance du russe, il a fallu reconnaître plus de 70 autres langues comme moyens d'enseignement. En Inde, on a dénombré en plus de 15 langues nationales et officielles, 17 langues parlées par plus de 500 000 personnes et 19 utilisées par plus de 100 000 personnes, soit au moins 50 langues importantes. Au Guatemala, on recense une vingtaine de langues pour 5 000 000 d'habitants, mais on constate que seules 4 d'entre elles intéressent plus de 100 000 locuteurs. Au Brésil, on compte 250 langues parlées. Et c'est bien à tort qu'on cite le Paraguay comme exemple de pays bilingue: 4,4 % de ses habitants ne parlent que l'espagnol, les autres ne parlent que le guarani.

Dès que les données seront connues pour le continent africain, elles conduiront à des conclusions du même ordre. Comme l'affirme C. M. B. Brann, le problème du Nigeria résume celui de tous les pays situés au sud du

Sahara, sauf peut-être celui du Cameroun, qui se distingue par son bilinguisme français-anglais, bien que le bilinguisme officiel n'ait rien changé au fait que plus de 50 langues y sont en usage. Selon Brann, on parle 513 langues différentes au Nigeria, selon Osaji 368. Il n'en demeure pas moins que le Nigeria aurait pu déclarer langues nationales, ses 3 langues majoritaires (haoussa, igbo et yarouba), parlées chacune par plus de 10 000 000 de locuteurs, puisqu'elles le sont *de facto*, sinon *de jure*. Mais une telle déclaration risquerait de brimer les droits de 400 ou 500 minorités ethnolinguistiques. Et voilà à nouveau posé le problème de l'autonomie linguistique et culturelle.

Ce problème n'est ni canadien ni québécois, et il ne date pas de la révolution tranquille.

Bref rappel historique

Au Moyen Age, ce n'est pas la nationalité de l'auteur qui détermine la langue à utiliser, mais plutôt le genre littéraire traité. Les troubadours italiens emploient le français en poésie narrative, et le provençal en poésie lyrique. Les Catalans, comme Vidal de Besalu, suivent la même politique, évitant d'utiliser leur langue maternelle pour un genre qui ne lui convient guère. Le roi lui-même n'est pas à l'abri de cette convention: Alfonso de Castille écrit sa poésie lyrique non pas dans sa langue maternelle, mais en portugais-galicien comme le veut la convention au nord de l'Espagne; au sud, c'est l'arabe qu'on réserve à ce genre. Leibniz rédige ses œuvres scientifiques, non pas en allemand mais en latin, puis il passe au français au moment où cette langue remplace le latin comme langue internationale du savoir.

À la veille de la Première Guerre mondiale, la moitié des écrits traitant de sciences chimiques se publient en langue allemande. Un peu plus d'un quart de siècle plus tard, après la Deuxième Guerre mondiale, la moitié de ces études

paraissent en anglais, moins de 7 % en allemand, pourtant plus du tiers des auteurs se servant de l'anglais provient de pays non anglophones. De même, quelques pays francophones pratiquent une certaine diglossie littéraire à l'égard des sciences physiques. Au terme d'une enquête sur les travaux publiés en 1971, et couvrant uniquement des établissements de langue française, Schroeder-Gudehus soutient qu'un pourcentage important de scientifiques francophones publient en langue anglaise: en Algérie, 28,6 %; en Belgique, 64,3 %; en Suisse, 64,9 %; au Québec, 81,4 %. De nos jours, on continue à utiliser certaines langues pour certaines fins.

Ce n'est que la tradition qui se poursuit. Samuel Johnson, le grand normalisateur de la langue anglaise, refuse catégoriquement en 1776, que l'on dégrade les murailles de l'Abbaye de Westminster en y admettant des inscriptions en anglais. Qu'aurait-il pensé des murales du Grand Théâtre de Québec? Et ce n'est pas uniquement par souci de neutralité que Dalhousie, en 1827, exige qu'on rédige en latin l'inscription sur le monument Wolfe-Montcalm qu'il fait construire sur les Plaines d'Abraham. En Angleterre, le français est de rigueur sur les menus, le latin pour les pièces de monnaie. C'est cette même langue qui semble la plus appropriée à nos écussons et à nos pierres tombales. Jusque dans les années 60, le latin est demeuré la langue de la messe; et certaines gens ont beaucoup de difficultés à admettre la validité d'une messe célébrée en langue vernaculaire. Encore aujourd'hui, les Suisses francophones, italo-phones et alémaniques voient dans la désignation *Confoederatio helvetica* ou *Helvetia*, qui identifie leur monnaie et leurs timbres, un symbole d'unité nationale.

Nous voilà donc très loin de l'utopie de la langue unique. Et il faut bien admettre que les mots ont plus

d'importance qu'on ne le croit généralement. Ce sont les mots qui engendrent les révolutions.

Du mot

Les mots naissent et meurent. Plus souvent qu'autrement, les humains en sont la cause. Ainsi, un terme qu'on entendait peu à la radio ou à la télévision, qu'on ne trouvait pas dans les journaux canadiens avant 1963, devient très rapidement à la mode, et se classe parmi les mots les plus fréquents entre 1965 et 1976. Puis, subitement, on se sent gêné de l'utiliser. Il s'agit du mot *bilinguisme* qui, selon certains, devrait disparaître de la langue française.

Pourquoi? Parce que fondamentalement, la langue, avant même de devenir instrument de communication entre les êtres humains, constitue le meilleur moyen de se représenter l'univers. Et, bien sûr, la façon de découper la réalité conditionne la manière de désigner les choses et l'angle sous lequel on les envisage. Il n'est donc pas toujours nécessaire que la réalité soit modifiée pour qu'on la perçoive différemment; par contre, le nom qu'on donne aux choses amène à les considérer favorablement ou non et à se comporter en conséquence. Ou bien c'est le contraire qui se produit: pour n'avoir pas à changer son comportement, on nomme les choses autrement. Il y a évidemment interaction entre le développement de la pensée et celui de la langue. Mais selon moi, la pensée précède la langue, même si c'est la langue qui, peu à peu, permet de mettre de l'ordre dans la pensée, confuse *a priori*.

Les lignes qui précèdent m'obligent à constater une fois de plus que le bilinguisme est un phénomène universel, aussi vieux et aussi répandu sur terre que les êtres humains eux-mêmes. Pour ne pas déplaire inutilement, je céderai moi aussi à la mode, et je parlerai de *plurilinguisme* plutôt que de *bilinguisme* ou de *multilinguisme*. Mais, encore une fois, c'est un choix

très arbitraire, très peu motivé, si ce n'est psychologiquement.

Après avoir défini certains termes, je traiterai brièvement des effets du plurilinguisme et je tenterai de poser quelques jalons qui pourraient éventuellement guider les responsables de l'aménagement linguistique.

Un peu de sémantique

On ne peut plus, en 1979, parler de *plurilinguisme* dans l'absolu. S'aventurer sur ce terrain, ce serait risquer de se lancer dans un débat passionné, dans une vaine discussion d'où jamais ne pourrait jaillir la lumière.

Pour être posé correctement, le problème exige d'abord que l'on donne des termes une définition aussi simple et aussi opérationnelle que possible. Sans quoi, chacun pourrait désigner par les mêmes mots des réalités totalement différentes, et on s'orienterait très rapidement vers une tour de Babel.

Selon moi, il y a *plurilinguisme individuel* quand une personne peut utiliser avec plus ou moins d'adresse, activement ou passivement, deux ou plusieurs langues. On parlera de *plurilinguisme institutionnel*, si c'est l'État qui s'engage à traiter avec les citoyens dans la langue des individus, ou du moins dans l'une ou l'autre des langues officielles. Ce plurilinguisme n'implique pas le plurilinguisme individuel généralisé.

Pour simplifier, on pourrait aussi parler de *plurilinguisme fonctionnel*, plutôt que de diglossie, pour désigner la répartition et l'utilisation des langues selon les domaines et les fonctions. Par exemple, les spécialistes appellent diglossie littéraire la répartition fonctionnelle des langues écrites.

On dira encore qu'il y a *contact des langues* quand des peuples de langue différente vivent sur un même territoire ou sur des territoires

voisins. C'est le cas du Québec entouré qu'il est de 240 000 000 d'Anglophones; c'est aussi le cas de la Belgique. Un tel contact n'implique pas nécessairement le plurilinguisme individuel généralisé. En fait, si l'on peut soutenir que tous les Québécois sont au moins trilingues, en ce sens qu'ils comprennent bien le français universel, le français québécois traditionnel et aussi le *joual*, il serait faux de prétendre que la majorité d'entre eux est bilingue si l'on entend par là que chaque individu peut s'exprimer aussi facilement en anglais qu'en français. En revanche, un nombre toujours croissant de Québécois apprennent l'espagnol, l'allemand ou le russe.

En situation

Il serait pour le moins imprudent de traiter du plurilinguisme et de ses effets, sans tenir compte des facteurs socio-économiques et socio-culturels. Au fond, le plurilinguisme pose beaucoup plus de problèmes psychologiques et socio-économiques que linguistiques à proprement parler.

Le plurilinguisme ne fournira jamais toute les réponses à tous les problèmes de tout un peuple. Loin d'être la solution, en effet, il constitue à son tour un problème qui, encore une fois, n'est ni québécois ni canadien. C'est un problème mondial auquel il nous faut chercher des solutions. Ces solutions seront différentes selon que le problème se pose en contexte géographique (Suisse — Belgique — Canada), historique (fruit de la conquête, de l'immigration, du développement industriel), politique (fédéral, provincial, cantonal), ou socio-économique (majorité dominée par la minorité). Solutions différentes aussi selon le statut (pas tellement légal mais social) de la langue dans le milieu: langue de prestige, langue du prolétariat. Solutions différentes enfin, selon les domaines d'utilisation et les fins poursuivies (affaires, commerce, finance, enseignement universitaire et recherche scientifique, ou

éducation primaire) et selon qu'il est question de la survie, du rayonnement ou de la disparition d'une langue.

D'où il ressort qu'il ne suffit pas de se demander si l'on est pour ou contre le plurilinguisme, mais qu'il s'agit, une fois admise l'existence du phénomène, de chercher des réponses à des questions comme: à quel moment faut-il introduire le plurilinguisme? comment? dans quelle mesure? pour qui? pour quoi?

Des effets du plurilinguisme*

Il y a quinze ans à peine, il aurait été relativement facile d'établir un consensus sur un énoncé comme celui-ci: le plurilinguisme cause toutes sortes de problèmes, mais particulièrement des troubles de développement du langage.

Les quelques recherches poursuivies dans la première moitié du XX^e siècle devaient, dans l'ensemble, confirmer la théorie selon laquelle le bilinguisme au sens large, n'avait que des effets négatifs.

Les enfants bilingues (plurilingues, selon ma définition), croyait-on, accusaient un retard au plan scolaire; ils obtenaient de moins bons résultats aux tests d'intelligence et paraissaient inadaptés socialement. Pintner et Keller décelaient chez eux des handicaps linguistiques; Saer, une confusion mentale; Pichon, un développement intellectuel diminué de moitié. Toutes ces études se fondaient sur des définitions fort vagues du bilinguisme; aucune ne tenait compte de facteurs aussi importants que le niveau socio-économique, le contexte culturel, le degré de compétence et de dominance linguistique des sujets. Bien souvent, elles se basaient sur les résultats de tests verbaux donnés en une seule langue. Des études ultérieures, menées plus scientifiquement, ont

* Cette section s'inspire largement d'un texte de Josiane Hamers: « Le rôle du langage et de la culture dans le processus d'apprentissage et dans la planification éducative », à paraître dans *Recherche pédagogique et culture*, Audecam, Paris.

produit des résultats opposés qui permettent de contredire ces avancés.

Dès 1937, Arsenian, comparant des sujets bilingues et des sujets monolingues appariés selon l'âge, le sexe et le niveau socio-économique, arrive à la conclusion que l'apprentissage d'une langue seconde n'entraîne pas d'effets défavorables apparents sur le développement intellectuel de l'enfant.

Des recherches plus récentes démontrent que le plurilinguisme, loin d'être préjudiciable, peut favoriser le développement intellectuel de l'individu. Qu'il suffise de mentionner celles de Peal et Lambert, qui constatent la supériorité des enfants bilingues quant à l'intelligence verbale et non verbale; celles de Anisfeld et Lambert, qui identifient une structure intellectuelle plus diversifiée et une plus grande flexibilité mentale chez ces mêmes enfants; ou encore celles de Scott, qui trouve chez eux plus de cette pensée divergente que les psychologues considèrent comme un indice de créativité. Nombre d'autres travaux poursuivis ailleurs, dont ceux de Balkan en Suisse, de Ianco-Worrall en Afrique du Sud et de Ben-Zeev en Israël et aux États-Unis, conduisent à des conclusions analogues. Selon Cummins, le niveau de compétence bilingue a été mieux contrôlé dans les recherches plus récentes.

Lambert propose de son côté un modèle socio-psychologique du développement de la bilingualité qui prend en considération les facteurs socio-culturels pertinents du milieu dans lequel l'enfant grandit. Selon lui, il faut distinguer entre bilinguisme additif et bilinguisme soustractif.

Dans le *bilinguisme additif* les apports des deux langues et des deux cultures sont tels que chacune des deux entités linguistico-culturelles apporte des éléments

complémentaires et constructifs au développement de l'enfant. Au contraire, on parle de *bilinguisme soustractif* si les apports de deux entités linguistico-culturelles ne sont pas complémentaires mais concurrents.

Comme la langue, on le voit, le plurilinguisme peut être ou la meilleure ou la pire des choses.

Plurilinguisme et qualité de vie

La théorie de Lambert, dont nous venons de dire un mot, appuie l'hypothèse de l'interdépendance culturelle, selon laquelle un individu ne peut développer de perceptions et d'attitudes favorables envers une autre culture que s'il valorise sa propre identité ethnique. Cette hypothèse est déjà confirmée par les travaux de Berry, Kalin et Taylor, qui ont trouvé un lien étroit entre les attitudes positives des Canadiens à l'égard des autres groupes ethniques. Elle rejoint aussi le concept d'interdépendance génétique. Cummins pense que l'apprentissage d'une langue seconde se trouve facilité si le sujet possède bien sa langue maternelle. Lambert et Tucker soutiennent aussi que l'approfondissement de la langue maternelle donne à l'enfant une connaissance de la structure d'une langue qui lui permettra l'apprentissage rapide d'une autre langue. Plus récemment, Hamers a tenté d'établir un modèle théorique du développement de la bilingualité intégrant les hypothèses de Lambert, de l'interdépendance culturelle et celle de l'interdépendance génétique. Selon sa théorie, le développement de la bilingualité ne diffère pas de façon essentielle de celui du langage, qui trouve son origine dans les relations interpersonnelles et dans le contexte conversationnel. Le développement du langage, lié à l'élaboration de l'identité culturelle, a des racines dans des mécanismes socio-psychologiques. Les facteurs socio-culturels du milieu et les relations interpersonnelles sont de ce fait déterminants quant à la forme que prend la bilingualité.

C'est un raisonnement analogue qui conduit à parler de l'influence du plurilinguisme sur la qualité de la vie et sur les moyens d'arriver à un plurilinguisme bénéfique, désiré et accepté de tous.

Si cette expression signifie l'épanouissement le plus complet possible (physique, moral, affectif et intellectuel) de l'individu et de la collectivité à laquelle l'individu s'identifie, il y a tout lieu de croire que le plurilinguisme peut bonifier la qualité de vie. L'effet recherché sera obtenu, à condition que la situation créée par le plurilinguisme ne frustre ni l'individu ni la collectivité de cet élément essentiel à la qualité de vie qu'est le sentiment fondamental, je dirais même ce besoin primaire, de sécurité linguistique et socio-économique.

Comme l'affirme Fishman, un peuple ne peut s'ouvrir à des perspectives plus universelles que s'il est en pleine possession de sa propre culture, s'il sait s'identifier à une société et à une culture. L'épanouissement aussi bien de l'individu que du groupe suppose l'identification de l'individu, à son groupe linguistique et culturel en toute sécurité, sans plurilinguisme forcé, imposé par une élite. Si le peuple ne peut plus s'identifier en toute sécurité à son groupe culturel, il perd confiance en lui-même et, souvent, devient agressif envers les groupes plus forts et plus prestigieux que le sien. Le Québécois en particulier se sent complètement désorienté. Son attitude peut devenir aussi négative envers le Français de France qu'envers l'Anglais ou l'Américain, simplement parce qu'en tant que minoritaire il se sent défavorisé, brimé, écrasé par l'insécurité et l'impossibilité de demeurer lui-même et, *a fortiori*, de s'épanouir librement en toute confiance.

Si par contre un Québécois décide en toute connaissance de cause d'utiliser l'anglais dans le monde du travail, dans la mesure où il faut traiter avec le monde extérieur à la

collectivité à laquelle il s'identifie, l'anglais devient à ses yeux un moyen supplémentaire d'assurer son développement et un instrument de communication utile qui permet un meilleur épanouissement de sa personnalité. C'est une richesse qu'il acquiert pour lui-même, bien sûr, mais qui lui donne en même temps le sentiment noble de collaborer à assurer une meilleure qualité de vie à son groupe. Les efforts qu'il consent pour apprendre l'autre langue le forcent en outre à mieux saisir les ressemblances et les différences entre le français et l'anglais ou les autres langues qu'il connaît. D'où il s'ensuit une nette amélioration de sa langue maternelle.

Meilleur rendement en langue seconde, meilleure connaissance de sa propre langue, plus grande productivité au travail, plus grande satisfaction personnelle, attitude plus favorable envers l'autre langue et l'autre groupe, plus grande motivation à l'apprentissage, meilleur rendement . . . la spirale est ascendante. Voilà l'effet d'entraînement sur lequel il faut compter.

Mais comme en beaucoup d'autres domaines, on peut ou bien se laisser emporter par les événements, ou bien hâter le processus en tentant de placer l'individu dans des circonstances favorables à son développement.

Quelques solutions

Les résultats des recherches de ces dernières années ont sensibilisé les éducateurs et les responsables de l'aménagement linguistique au phénomène de la diversité linguistique et culturelle dans le monde.

De plus en plus, on admet avec Lambert que le système d'éducation devrait tendre à valoriser la langue perçue comme la langue dominée, c'est-à-dire veiller à ce que les deux langues et les deux cultures puissent être considérées comme valorisantes

pour l'enfant. Contrairement à ce que l'on peut faire lorsqu'il s'agit d'enseigner une langue étrangère à des enfants d'une communauté socio-économiquement dominante, il faut veiller à retarder l'introduction de la langue seconde prestigieuse dans un programme destiné aux enfants d'une minorité socio-culturellement peu valorisée, de même qu'il faut renforcer l'acquis en langue maternelle.

Cette suggestion a été mise en pratique dans un programme expérimental destiné aux enfants d'une minorité acadienne de Nouvelle-Écosse. Ce programme, mis sur pied par le Centre de recherche sur l'enseignement du français de l'Université Sainte-Anne, non seulement reporte à plus tard l'enseignement de l'anglais, mais vise surtout à améliorer la qualité de la langue maternelle et à présenter les valeurs sociales sous un jour plus favorable avant d'introduire la langue seconde.

À l'étranger aussi, les initiatives se multiplient dans le domaine de l'enseignement des langues secondes ou étrangères. Encouragés par le Conseil de l'Europe, un grand nombre de ministères européens de l'Éducation favorisent l'enseignement des langues maternelles aux enfants des travailleurs migrants. De plus en plus, les pays africains s'intéressent aux langues vernaculaires, tant comme matière à enseigner que comme moyen d'enseignement. Aux États-Unis, le *Bilingual Education Act* permet à tout groupe ethnique de vingt parents ou plus de faire mettre en oeuvre un programme d'enseignement dans leur langue maternelle.

Et il convient de souligner l'exemple du Québec, qui, au moment où, par une loi, il rend le français langue obligatoire d'enseignement pour tous les enfants non anglophones, introduit aussi un programme d'enseignement des langues d'origine en vue d'assurer

l'enseignement de leur langue maternelle aux enfants de certaines minorités.

Sociolinguistes et psycholinguistes, par l'intérêt qu'ils ont porté à la didactique des langues, ont forcé les enseignants à réévaluer leurs méthodes. L'échec relatif des méthodes audio-visuelles et structuro-globales, pourtant dites *nouvelles*, n'a pas peu contribué à l'apparition de méthodes encore plus modernes, comme l'immersion, basées dans l'ensemble sur des théories socio-psychologiques qui exploitent davantage les facteurs d'attitudes et de motivation.

Le programme d'immersion précoce mis en oeuvre par Lambert et Tucker à l'intention d'enfants anglophones de Montréal a servi de rampe de lancement à beaucoup d'autres. Aujourd'hui, il faut distinguer l'immersion précoce, l'immersion tardive, l'immersion totale, l'immersion partielle, etc. Et la double immersion devrait conduire encore plus rapidement au plurilinguisme.

En général, il faut admettre que les programmes d'immersion semblent supérieurs aux programmes traditionnels. Tout spécialement lorsqu'ils sont conçus pour des populations qui s'identifient à une communauté dominante. Dans ce contexte on peut démontrer une certaine supériorité de cette méthode et trouver des prolongements positifs au développement bilingue précoce, encore que d'autres études commencent à demander qu'on nuance de telles conclusions.

Une chose évidente, c'est que les résultats sont beaucoup moins probants lorsque les enfants impliqués dans les programmes d'immersion appartiennent à une minorité. Dans les cas où des enfants d'un groupe minoritaire ont été forcés de suivre un programme scolaire dans la langue nationale prestigieuse, il semble en effet que

les programmes d'immersion précoce aient produit ce que les premiers chercheurs désignent sous le nom de *déficit linguistique*, ou ce que Lambert appelle *bilinguisme soustractif*. En ce sens, les Québécois n'ont pas tout à fait tort de percevoir l'immersion précoce comme une menace à leur identité culturelle.

Au Québec donc, la question se pose encore de savoir comment on peut mettre en œuvre des programmes d'enseignement de la langue seconde qui permettent de garder intacte l'identité culturelle des jeunes Francophones, et qui puissent amener l'enfant à atteindre une compétence en anglais comparable à celle que les enfants anglophones peuvent acquérir en français langue seconde grâce à l'immersion précoce. Lambert demanderait sans doute: « Comment peut-on modifier un système scolaire pour qu'il conduise à un *bilinguisme additif* plutôt qu'à un *bilinguisme soustractif*? » et les responsables de la fonction publique canadienne: « Comment peut-on, dans une communauté dominée socio-économiquement, mettre en place un bilinguisme fonctionnel qui, d'abord, ne menace pas la culture dominée et, ensuite, favorise le développement et le rayonnement de cette culture? »

Outre les solutions déjà proposées, Hamers voit une réponse possible à cette question dans les programmes d'échanges interlinguistiques actuellement en vogue au Canada. Carroll observe par ailleurs que l'aptitude, traditionnellement exploitée dans la salle de classe, ne compte que pour 50 % dans les réussites en langue seconde et qu'un autre groupe de variables psychologiques, ayant trait aux attitudes et à la motivation, ont une importance égale dans l'apprentissage de la langue

seconde. Les travaux de Gardner et Lambert ont corroboré ces avancés. Or, contrairement à l'aptitude, la motivation et les attitudes, fruits de l'action de l'environnement, peuvent se modifier. Il s'agit cependant d'un processus complexe dont l'étude est loin d'être terminée.

Pourtant, certaines évaluations de ces programmes, comme celle de Clément, Gardner et Smythe et celle de Hamers et Deshaies, prouvent bien que la simple existence de contacts inter-linguistiques et inter-culturels ne peut à elle seule influencer favorablement les attitudes et la motivation. L'âge, l'attitude antérieure à l'échange, ainsi que le contenu de celui-ci sont particulièrement pertinents. D'où l'importance d'analyser en profondeur ces variables avant de mettre en œuvre cette approche socio-psychologique dans une situation donnée. Mais les didacticiens des langues et les planificateurs peuvent d'ores et déjà se réjouir à la pensée qu'il existe encore des voies d'intervention très peu explorées.

Conclusion

En somme, il n'est pas possible, pour le moment, d'apporter des réponses catégoriques aux questions posées précédemment. Longtemps encore, la question de l'apprentissage des langues secondes ou étrangères devrait rester au centre des préoccupations des éducateurs, des chercheurs et des responsables de l'aménagement linguistique. Il n'en demeure pas moins encourageant de savoir, premièrement, que la situation évolue rapidement, et pour le mieux, depuis quinze ans, deuxièmement, que la recherche est bien loin d'avoir atteint sa limite supérieure en ce domaine. Parmi les conclusions déjà démontrées à satiété, on peut retenir:

- qu'un plurilinguisme individuel généralisé imposé par une élite peut conduire à l'impossibilité pour les individus de s'identifier à leur groupe linguistique et culturel et, à plus ou moins longue échéance, à la destruction de ce groupe. Si tous les Québécois pouvaient s'exprimer facilement en anglais, l'une des deux langues perdrait beaucoup de son utilité. Et je ne vois pas comment l'anglais pourrait disparaître au Québec;
- que, d'autre part, un plurilinguisme motivé et volontaire peut produire des effets favorables au développement de la qualité de la langue maternelle elle-même, à la qualité de la vie et à l'épanouissement du groupe ethnique tout entier. Je pense ici à ce type de plurilinguisme qui, parce qu'il permet une plus grande ouverture sur le monde, amène l'individu à communiquer avec l'autre sans arrière pensée, et le conduit à un plus grand respect de l'autre, et même de sa propre langue, de son propre système de représentation de l'univers et donc de sa propre identité;
- que le plurilinguisme, phénomène universel, ne peut que prendre de plus en plus d'ampleur. Si certains de nos ancêtres ont pu se contenter de se représenter leur monde à eux et survivre avec un seul instrument de communication, nos enfants ne le pourront pas. Dans une école sans murs et dans un monde sans frontières, de plus en plus nombreux seront les individus qui devront posséder plusieurs langues, ne serait-ce que pour avoir accès à l'information mondiale. Promouvoir le plurilinguisme, c'est aussi se tourner vers l'avenir avec enthousiasme.

Notes bibliographiques

- Anisfeld, E. et Lambert, W. E., Evaluational Reactions of Bilingual and Monolingual Children to Spoken Languages, dans *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 69(1), 1964, p. 89-97.
- Arsenian, S., *Bilingualism and Mental Development*. New York, Bureau of Publications, Teachers College, 712, Columbia University, 1937.
- Balkan, L., *Les effets du bilinguisme français-anglais sur les aptitudes intellectuelles*. AIMAV, Bruxelles, 1970.
- Barik, H. C. et Swain, M., Evaluation of a French Immersion Program: the Ottawa study through grade five, dans *Revue canadienne des sciences du comportement*, 10, Montréal, 1978, p. 129-201.
- Ben-Zeev, S., Mechanisms by Which Childhood Bilingualism Affects Understanding of Language and Cognitive Structures, dans *Bilingualism: Psychological, Social and Educational Implications*, édité par P. A. Hornby, New York, San Francisco, London, Academic Press Inc., 1977, p. 29-55.
- Berry, J. W., Kalin, R. et Taylor, D. M., *Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada*. Ministère des approvisionnement et services du Canada, 1977.
- Brann, C. M. B., *Multilinguisme et éducation au Nigeria*. CIRB, B-73, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1978.
- Carroll, J. B., The Prediction of Success in Intensive Language Training, dans *Training, Research and Education*, édité par R. Glaser, Pittsburg, University of Pittsburg Press, 1962, p. 87-136.
- Clement, R., Gardner, R. C. et Smythe, P. C., Interethnic Contact: Attitudinal Consequences dans *Revue canadienne des sciences du comportement*, 9, Montréal, 1977, p. 205-215.
- Cummins, J., *The Influence of Bilingualism on Cognitive Growth: A Synthesis of Research Findings and Explanatory Hypothesis*. Dublin, St. Patrick's College, 1976. Miméographié.
- Edwards, H. P. et Casserly, M. C., *Evaluation of Second Language Programs in the English Schools: Annual Report 1972-1973*. Ottawa, Le Conseil des écoles séparées Catholiques d'Ottawa, 1973.
- Gardner, R. C. et Lambert, W. E., Motivational Variables in Second Language Acquisition, dans *Canadian Journal of Psychology*, 13, Toronto, 1959, p. 266-272.
- Genesee, F., The Suitability of Immersion Programs for All Children, dans *The Canadian Modern Language Review*, 32-5, Toronto, 1976, p. 494-515.
- Hamers, J., Le rôle du langage et de la culture dans les processus d'apprentissage et dans la planification éducative, à paraître dans *Recherche pédagogique et culture*, Audecam, Paris.
- Hamers, J., *Vers un construit théorique intégré: quelques facteurs psychologiques et socio-psychologiques pertinents au développement de la bilinguauté*. Communication présentée au colloque « Langues en contact et conflits », UFSAL, Bruxelles, juin 1979. Miméographié.
- Hamers, J. et Deshaies, D., *Effets des contacts inter-groupes sur les attitudes envers la langue seconde et les membres de ce groupe culturel chez les anglophones et francophones de la province de Québec*. Communication présentée au Ve congrès international de linguistique appliquée, Montréal, 1978. Miméographié.
- Huot, F., *Difficultés phonétiques de l'acquisition du français langue seconde*. CIRB, B-72, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1978.
- Ianco-Worrall, A. D., Bilingualism and Cognitive Development, dans *Child Development*, 43, Chicago, 1972, p. 1390-1400.
- Kloss, H. et McConnell, G. D., *Composition linguistique des nations du monde*. L'Asie du sud: secteurs central et occidental, vol. 1, 1974; L'Amérique du nord, vol. 2, 1978; L'Amérique centrale et l'Amérique du sud, vol. 3, 1979. CIRB, Québec, Les Presses de l'université Laval.
- Kloss, H. et McConnell, G. D., Les langues écrites du monde: relevé du degré et des modes d'utilisation. *Les Amériques*, vol. 1. CIRB, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1978.
- Lambert, W. E., Culture and Language as Factors in Learning and Education, dans *Cultural Factors in Learning*, édité par F. Ahoud et R. D. Meade, Bellingham, Western Washington State College, 1974.
- Lambert, W. E., Effects of Bilingualism on the Individual, dans *Bilingualism: Psychological, Social and Educational Implications*, édité par P. A. Hornby, New York, San Francisco, London, Academic Press Inc., 1977, p. 15-27.
- Lambert, W. E. et Tucker, G. R., *Bilingual Education of Children*. Rowley, Mass., Appleton-Century Crafts, 1967.
- Mackey, W. F., *Le bilinguisme: phénomène mondial*. Montréal, Harvest House, 1967.
- Mackey, W. F., *Langue, dialecte et diglossie littéraire*. CIRB, B-54, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1975.
- Mackey, W. F., *L'écologie éducationnelle du bilinguisme*. CIRB, B-46, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1974.
- Osaji, B., *Language Survey in Nigeria*. CIRB, B-81, Québec, Les Presses de l'université Laval, 1979.
- Peal, E. et Lambert, W. E., The Relation of Bilingualism to Intelligence, dans *Psychological Monographs*, 76, 1962, p. 1-23.
- Pichon, E., *Le développement de l'enfant et de l'adolescent*. Paris, 1947.
- Pintner, R. et Keller, R., Intelligence Tests for Foreign Children, dans *Journal of Educational Psychology*, 13, Washington, D.C., 1923, p. 214-222.
- Saer, O. J., The Effects of Bilingualism on Intelligence, dans *British Journal of Psychology*, 14, London, New York, 1923, p. 25-28.
- Schroeder-Gudehus, B., *Écrits scientifiques dans Science-Forum*, 14, Toronto, 1974, p. 18-19.
- Scott, S., *The Relation of Divergent Thinking to Bilingualism: Cause or Effect?* Recherche non-publiée. Montréal, Université McGill, 1973.
- Swain, M. et Barik, H. C., Five Years of Primary French Immersion, dans *Annual reports of the Bilingual Education Project to the Carleton Board of Education and the Ottawa Board of Education up to 1975*. Toronto, The Ontario Institute for Studies in Education, 1976.

Un historien de renom examine l'abrégé des grands événements linguistiques des 112 dernières années préparé par le Bureau du Commissaire aux langues officielles. Si de nos jours le terrain privilégié des confrontations socio-culturelles est celui de la langue, au XIX^e siècle, c'était celui de la religion.

À propos d'une chronologie

BLAIR NEATBY

Trop long pour les uns, trop court pour les autres, nul récapitulatif n'échappe à la critique. À n'en pas douter, le survol chronologique préparé par le Bureau du Commissaire aux langues officielles et présenté en encart ne sera pas épargné.

À l'origine, l'objectif était modeste : résumer les récentes mesures législatives fédérales et provinciales intéressant le statut du français et de l'anglais au Canada. Mais comment saisir la portée des nouvelles lois ou de la modification des anciennes sans remonter le temps, à la recherche d'un point de départ ? Confrontés à la mouvance permanente de l'histoire, nous avons dû arbitrairement le fixer à 1867, c'est-à-dire au début de la Confédération. Bien sûr, la tentation était forte de citer des textes de l'ère coloniale, d'évoquer la situation antérieure du français et de l'anglais, mais il faut savoir se limiter.

À mesure qu'elles progressaient, les recherches ont fait apparaître que le récapitulatif ne pourrait s'en tenir aux textes législatifs fédéraux et provinciaux car, dans bien des cas, ce sont la réglementation ministérielle et les décisions administratives, bien plus que les lois, qui ont influé de manière déterminante sur la situation du français et de l'anglais. Il fallait donc, pour donner au lecteur une vision juste des choses, en tenir compte. Mais procéder à un relevé complet aurait par contre signifié des recherches énormes et mené à un livre fleuve, non à

un bref article... Aussi les rédacteurs se sont-ils contentés de faire état des jalons les plus importants.

Bien qu'il ne prétende pas à l'exhaustivité, l'abrégé chronologique ainsi établi des textes qui ponctuent l'évolution du statut du français et de l'anglais au Canada fournit malgré tout au lecteur davantage qu'une simple énumération. Il offre un raccourci saisissant de notre évolution linguistique. De fait, les changements intervenus sont si impressionnants que l'on peut légitimement y voir une révolution de nos attitudes.

Qui parmi nous ne sera surpris d'apprendre, par exemple, qu'à l'exception du Manitoba, créé en 1870, aucune province n'a éprouvé, au cours des trente premières années de la Confédération, le besoin d'adopter quelque disposition que ce soit en matière de langue ? À croire que la langue ne constitue pas un point de friction, ce qui est au moins apparemment contraire à la logique, puisque cette période correspond à celle d'un développement substantiel des systèmes d'enseignement provinciaux, développement qui s'accompagne de graves conflits scolaires dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et dans le Manitoba. Or il y a dans ces trois provinces des écoles françaises et des écoles anglaises, et l'on voit mal comment on peut entrer en conflit à propos de la nature des systèmes scolaires et ne pas se heurter au sujet de la place de la langue seconde à l'école.

La clé de ce mystère, c'est que nos préoccupations linguistiques actuelles constituent un phénomène relativement récent. Comme de nos jours, chacun cherchait alors avant tout à sauvegarder ses valeurs sociales et son identité culturelle, mais ce souci

s'exprimait au travers de la religion beaucoup plus que sous une forme linguistique. La lutte opposait bien davantage les catholiques aux protestants que les Canadiens français aux Canadiens anglais. La question linguistique était même si peu à l'ordre du jour que les décisions en matière de langue d'enseignement étaient laissées aux autorités locales.

Un incident survenu vers le milieu du XIX^e siècle dans la région de Windsor, dans le Haut-Canada, illustre le contraste entre notre siècle et le précédent. Un certain nombre de parents francophones de Windsor, mécontents de ce que leurs enfants n'apprennent pas l'anglais (le maître d'école ne parle que le français), se plaignent de la situation à ce qui serait aujourd'hui le ministère de l'Éducation. La réponse qu'on leur donne? L'anglais n'est pas nécessaire à l'obtention d'un certificat d'enseignant, rien n'empêche donc la commission scolaire locale d'engager un instituteur unilingue. Le ministère ne voit rien d'anormal dans l'affaire et informe les plaignants qu'il n'a aucunement l'intention de s'en mêler. On est loin de l'attitude actuelle des Franco-Ontariens et du ministère de l'Éducation de l'Ontario!...

Reste que l'examen de l'abrégé chronologique nous amène à penser qu'à l'aube du XX^e siècle, et au moins dans les provinces majoritairement anglophones, la question linguistique commence à se poser. Les premières décennies des années 1900 sont celles de l'industrialisation et de la laïcisation du Canada. Le patriotisme canadien se mesure toujours par le degré de loyauté à l'Empire britannique. C'est en outre l'époque d'une immigration massive qui aboutit à l'implantation dans l'Ouest de groupes ethniques d'origines diverses... et qui ne va pas sans soulever de sérieuses inquiétudes quant à ses conséquences pour l'identité culturelle des provinces occidentales. La situation

linguistique canadienne varie d'une région à l'autre, mais on retrouve partout une constante: l'anglais doit favoriser l'assimilation, ou tout au moins rassembler les collectivités autour d'une langue commune, et l'école publique sera l'instrument de cette « anglo-homogénéisation ». Le XX^e siècle voit ainsi les controverses scolaires passer du domaine religieux à celui de la langue. À compter des années 50, toutes les provinces à majorité anglophone auront une politique linguistique claire et nette: l'anglais y est la principale, voire la seule langue d'enseignement.

L'accent mis sur l'anglais ne permet d'accorder que peu de place aux autres langues, et il n'est pas question d'égalité de statut pour le français, bien qu'il bénéficie d'un traitement privilégié par rapport aux langues tierces. Dans de nombreuses provinces, on l'admet comme langue d'enseignement dans les classes primaires fréquentées par des Francophones, mais, même pour eux, l'anglais devient la langue d'enseignement au secondaire. Encore ont-ils au moins « bénéficié » d'une transition; les allophones n'ont pas cette « chance ». S'il n'est pas sur le même pied que l'anglais, le français est tout de même un peu moins « étranger » au Canada que l'ukrainien ou l'allemand...

Les textes législatifs fédéraux évoluent dans un sens différent au cours de ces mêmes années. Le français et l'anglais bénéficient en effet d'une égalité statutaire au Parlement et devant les tribunaux fédéraux depuis 1867, et cette égalité s'est peu après étendue aux Territoires du Nord-Ouest, qui sont sous tutelle fédérale. Même l'arrivée du XX^e siècle n'amène pas le gouvernement central à calquer les « moeurs » linguistiques des provinces. Il ne se fait pas l'avocat du français — pas question de faire obstacle aux lois provinciales ou de les désavouer, non plus que les ordonnances territoriales —, mais ne fait rien non plus qui puisse

porter directement atteinte au statut du français. Il va même jusqu'à oser faire imprimer des timbres et une monnaie bilingues, confirmant ainsi que le français et l'anglais sont tous deux langues nationales du Canada. Pris entre deux feux, les gouvernements fédéraux se contentent, jusqu'aux années 60, d'affirmer pieusement l'égalité statutaire du français et de l'anglais mais se gardent de prendre aucune mesure concrète pour modifier le statu quo. L'anglais reste la langue de travail de la fonction publique fédérale. Et bien souvent la seule langue de service.

Qu'on y songe, nous voici arrivés à 1960, sans avoir dit un mot du Québec! Non par omission, l'abrégé chronologique ci-après permet de le constater, mais bien parce qu'on ne trouve pas trace de texte statutaire ou réglementaire québécois intéressant les langues avant 1967, c'est-à-dire avant le centenaire de la Confédération! Le Québec n'est décidément pas une province comme les autres... Cette absence de lois surprend cependant: voici une province francophone à une écrasante majorité, acharnée à survivre, noyée dans une anglophonie attachée à l'« anglo-homogénéisation »... et elle garde le silence en matière linguistique pendant un siècle? Cela se peut-il?

Le phénomène s'explique peut-être par le fait que la majorité francophone du Québec a préféré la ségrégation linguistique à la confrontation. Protestants et catholiques y ont chacun leur système scolaire, et le catholique s'est même subdivisé en secteur français et secteur anglais. Les Canadiens français restent la quintessence d'une société rurale dont les paroisses constituent la trame, et l'anglais n'est pour eux que la langue du commerce et des affaires. Majoritaires dans la province, ils se comportent comme une minorité assiégée, demandant seulement qu'on les laisse vivre en paix, qu'on les laisse survivre.

La révolution tranquille des années 60 vient tout changer. C'est une révolution véritable, qui conduit une société à abandonner son mode de vie rural et ses idéaux religieux pour s'urbaniser et s'industrialiser. Les Canadiens français se lancent dans le commerce et les affaires, tiennent, dans un certain nombre de cas, un rôle de premier plan dans l'économie provinciale. Cela signifie, à tout le moins, l'affirmation de l'égalité du français et de l'anglais dans le monde des affaires, une position privilégiée pour le français dans l'enseignement. En un sens, on peut dire que ce que veulent les Canadiens français, aujourd'hui, c'est voir le français dominer le Québec exactement comme l'anglais domine les autres provinces depuis le début du XX^e siècle.

Cependant l'évolution linguistique des années récentes ne s'est pas produite qu'au Québec. Comme le montre la chronologie, les autorités fédérales et les provinces à majorité anglophone attachent une importance sans précédent au français depuis la révolution tranquille. Armé de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral s'est attaqué à une tâche peu aisée: transformer l'administration fédérale en institution bilingue capable d'assurer ses communications internes et de fournir ses services au public en français aussi bien qu'en anglais. Les provinces majoritairement anglophones manifestent à l'égard du français un intérêt qui se traduit par la création d'écoles françaises dans tout le pays et la prestation de services en français aux minorités

francophones dans certaines provinces.

Concession au militantisme du Québec? Reconnaissance tardive de la dualité culturelle du Canada? Quelle que soit l'explication que l'on retienne, force est de constater à la lumière de l'abrégé ci-après que le statut du français et de l'anglais a considérablement évolué et que cette évolution va s'accéléralant de nos jours. De ce fait, s'il est probable que les chronologies préparées dans les prochaines années révéleront des omissions dans celle que vous présente le Bureau du Commissaire aux langues officielles, on peut d'ores et déjà garantir qu'elles recenseront bien d'autres événements.

(Adapté de l'anglais)